ENVIRONNEMENT CANADA

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avril 1997

Environnement Canada
Environment Canada

Canada

Pour ne pas alourdir le texte, l'emploi du masculin englobe à la fois le féminin et le masculin.

Environnement Canada a aussi rédigé un *Bref résumé* de la *Stratégie* en plus du texte intégral.

On peut consulter la *Stratégie de développement durable* et le *Bref résumé* sur la Voie verte d'Environnement Canada au http://www.ec.gc.ca

On peut obtenir un exemplaire de la *Stratégie de développement durable* et du *Bref résumé* en s'adressant à l'Informathèque d'Environnement Canada.
Tél.: 1-800-668-6767

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux 1997

N° de cat. En-21-162/1997F
ISBN 0-662-82041-X

Message du ministre

Notre environnement est notre milieu de vie. Partout dans le monde, la santé et le bien-être des humains dépendent de la qualité de l'environnement qui nous soutient. Ce simple fait, si facile à énoncer et pourtant si complexe quand il faut agir, se situe au coeur même du défi du développement durable.

La difficulté, c'est qu'il y a un écart croissant entre ce que les gens exigent de l'environnement et la capacité de l'environnement de répondre à ces exigences. Chaque jour, de nouveaux faits témoignent de cet écart : d'une part, la population mondiale croît et consomme toujours plus; d'autre part, il y a une tendance générale à la baisse de la quantité et de la qualité d'une bonne partie des ressources naturelles de la terre.

Le développement durable nous donne le moyen — le *seul* moyen acceptable et réalisable — de combler cet écart. Il constitue le lien essentiel entre les forces sociales et économiques, les décisions de principe et la capacité de charge de l'environnement. Non seulement il nous donne espoir en l'avenir, mais il nous fournit un cadre d'action pratique.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à faire du développement durable une réalité au Canada. Pour joindre le geste à la parole, le gouvernement donne l'exemple en pratiquant ce qu'il prêche. Tous les ministères fédéraux doivent rédiger une stratégie de développement durable qui leur servira de guide pour écologiser leurs politiques, leurs programmes et leurs opérations. Chaque stratégie précisera les résultats mesurables à atteindre, puis le commissaire fédéral à l'environnement et au développement durable surveillera les progrès qui seront réalisés en vue d'atteindre ces résultats et il en fera part publiquement. Cet effort national sera véritablement intégré, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

La stratégie de développement durable d'Environnement Canada est l'une des premières à voir le jour. Non seulement notre Ministère va de l'avant avec sa propre stratégie, mais il a joué le rôle de chef de file en incitant les ministères à la collaboration pour un échange de renseignements et pour la présentation de propositions relatives aux priorités et aux buts. Environnement Canada a aussi pris les devants pour encourager le développement durable dans le secteur privé et les collectivités locales partout au Canada. Puis, au delà de nos propres frontières, Environnement Canada fait valoir l'effort de notre gouvernement pour mettre en valeur le programme international du développement durable.

L'un des éléments clés de notre action dans tous ces domaines, c'est le partage des connaissances en matière de développement durable — et ces connaissances ont trait aux sciences, aux technologies peu polluantes, aux méthodes novatrices et aux meilleures pratiques au gouvernement et dans le secteur privé. En partageant des solutions pratiques qui donnent les résultats escomptés, notre Ministère peut contribuer à améliorer la qualité de l'environnement planétaire. Il permet ainsi au Canada d'élargir les créneaux commerciaux pour les technologies et les services de l'environnement, de créer des emplois et de consolider l'influence internationale de notre pays.

La stratégie de développement durable d'Environnement Canada nous fournit le cadre nécessaire pour passer à l'action dans notre propre Ministère. Nous voulons nous servir de ce cadre pour voir comment nous pourrons nous en inspirer afin de poursuivre notre action au gouvernement, au Canada et sur la scène internationale. Prenons soin de notre environnement. Notre monde — et notre propre avenir — en dépend.

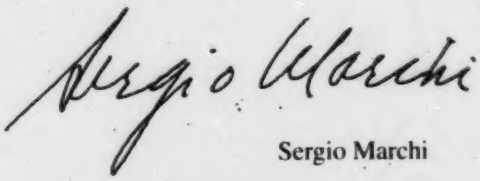

Sergio Marchi

Sommaire

C'est le milieu naturel des Canadiens qui leur assure la santé et la prospérité; en outre, la qualité de leur vie à l'avenir en dépend. Le milieu naturel se compose de l'air, de l'eau, du sol et de la nature, à l'intérieur de nos frontières, mais il englobe aussi tous les éléments que nous partageons avec le reste de l'humanité. L'environnement subit chaque jour les effets de nos actions et des activités de tous les pays du monde.

La mission à long terme d'Environnement Canada consiste à intensifier la capacité nationale de développement durable de façon à rendre l'environnement sain et sûr et à bien faire prospérer l'économie. Cette mission fondamentale continuera de tracer la route à suivre au moment où le Canada aborde le nouveau siècle, même si certains instruments particuliers d'orientation peuvent évoluer considérablement, tout comme leurs applications. Le développement durable représente une vision à long terme qui nous permettra d'accomplir cette mission.

Par cette première stratégie de développement durable, Environnement Canada a retenu quatre orientations stratégiques qui lui permettront de mieux améliorer sa contribution au développement durable :

- ***Accroître sa capacité d'atteindre les buts du développement durable;***
- ***Mieux savoir faire comprendre les avantages du développement durable;***
- ***Fournir aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions dans un environnement changeant;***
- ***Donner l'exemple pour l'écologisation des opérations du gouvernement.***

En poursuivant ces voies stratégiques, le Ministère se servira de ses compétences et de son expertise dans le domaine des politiques et des décisions, des sciences et de la technologie, et du travail en équipe. Par nos décisions, nos activités et nos opérations, nous servirons de modèle à imiter en matière de développement durable; nous contribuerons aux politiques et aux programmes de l'ensemble du gouvernement, à l'appui du développement durable; nous fournirons aux Canadiens des instruments et des renseignements pour composer avec le développement durable dans leur vie de tous les jours.

Ce faisant, nous nous souviendrons que les grandes questions de la gouvernance; des partenariats, des sciences et de la technologie sont fondamentales, à plus long terme, dans le contexte planétaire en général. Il s'agit, par exemple, de la façon dont nous procédons à l'adaptation et à l'évolution de nos décisions et de nos orientations collectives, dont nous utilisons et favorisons notre capacité scientifique et technologique en plein essor, de la façon dont nous nouons de nouveaux partenariats à l'intérieur de notre société, à l'échelle nationale et sur la scène internationale.

Pour intégrer les principes et les pratiques du développement durable dans notre vie quotidienne, il faudra une action commune et dynamique qui nécessitera de la patience et de la persévérance. Environnement Canada jouera un rôle de chef de file pour bâtir un Canada où le gouvernement conjuguera clairement sa politique économique, sa politique sociale et sa politique de l'environnement. Notre mission nous engage à réaliser ces buts et notre première stratégie de développement durable expose en détail les mesures que nous allons prendre pour y arriver.

Table des matières

Chapitre premier : Introduction et aperçu 1

1.1 Introduction 1
1.2 Notre mandat et nos rôles 1
1.3 Notre vision du développement durable 2
1.4 Les défis 3
1.5 Les valeurs, les principes et les méthodes du développement durable 5

Chapitre 2 : Accroître la contribution d'Environnement Canada au développement durable 9

2.1 Les stratégies 9
2.1.1 Les capacités de base 9
2.1.2 Aperçu des stratégies 10
2.2 Les mesures prévues 11
2.3 Questions nouvelles et nouvelles considérations : Les orientations futures 18
2.3.1 Questions intersectorielles 18
2.3.2 Encourager l'innovation dans la recherche de solutions 18

Chapitre 3 : Mesure de rendement pour la stratégie de développement durable 21

Annexes de la stratégie 35

Annexe A : Le profil du Ministère 35
Annexe B : Sommaire des consultations 40
Annexe C : Listes relatives aux consultations d'EC sur la stratégie de développement durable 44
Annexe D : Écologisation des opérations du gouvernement 49
Annexe E : Sommaire de l'étude des questions 57
Annexe F : Questions intersectorielles 64
Annexe G : Certains indicateurs du rendement d'EC par rapport aux résultats à long terme du Ministère 73

Chapitre premier : Introduction et aperçu

« Le développement devrait répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la possibilité pour les générations futures de répondre aux leurs. »

(Notre avenir à tous, *1987*)

1.1 Introduction

Il s'agit de la première stratégie de développement durable d'Environnement Canada, conformément aux modifications de 1995 à la *Loi sur le vérificateur général*. Cette stratégie tient bien compte de la politique du gouvernement ayant trait au développement durable, exposée dans les *Directives pour l'écologisation des opérations gouvernementales* et dans *le Guide de l'écogouvernement*.

La stratégie s'intègre dans la vision d'Environnement Canada pour planifier ses orientations, ses programmes, ses dépenses et son rendement, et en faire rapport. Elle complète, en la développant, l'une des priorités exposée dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) du Ministère, déposé à la Chambre des communes en février 1997. Quant au plan d'affaires du Ministère, il présent en détail les programmes, les plans et les résultats qui serviront à appliquer la stratégie. Le rapport de rendement du Ministère (qui décrit chaque année les résultats obtenus) exposera en détail les progrès réalisés pour la mise en oeuvre de la stratégie.

La stratégie d'Environnement Canada fournira au Ministère le moyen de transposer dans la réalité le principe du développement durable. Elle présente la vision du développement durable du Ministère, un survol des enjeux et des défis qui émanent de cette vision et un exposé des valeurs et des principes de fonctionnement qui en guideront la mise en oeuvre. Elle décrit également les orientations générales d'Environnement Canada, ses stratégies pour encourager le développement durable et les mesures précises que le Ministère compte prendre pour réaliser ses buts.

Les annexes renferment des renseignements sur la préparation de la stratégie dont un sommaire des consultations auprès des intervenants et des partenaires, un aperçu de « l'étude des questions », un aperçu des démarches du Ministère pour écologiser ses opérations et un exposé des questions intersectorielles qui sont importantes pour considérer le développement durable dans une perspective pangouvernementale.

1.2 Notre mandat et nos rôles

Environnement Canada est un Ministère à vocation scientifique avec pour mandat (aux termes de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*) de préserver et d'améliorer la qualité du milieu naturel et de ses ressources

renouvelables (y compris les oiseaux migrateurs et les autres espèces non indigènes de la faune et de la flore), de poursuivre les recherches en météorologie, d'appliquer les règles de la Commission mixte internationale du Canada et des États-Unis et de coordonner les politiques et les programmes fédéraux en matière d'environnement. Dans tous ses rôles, les recherches scientifiques d'Environnement Canada constituent la base de ses politiques, de ses programmes et de ses règlements et elles sont essentielles pour qu'il puisse obtenir les résultats escomptés.

Bien que le mandat du Ministère n'ait pas changé depuis sa fondation en 1971, la portée et la nature des enjeux et des défis ont, par contre, évolué considérablement. Le mandat d'Environnement Canada a, comme contexte, pour se réaliser, le développement durable. Ce développement durable est un but national, une politique du gouvernement du Canada et une hypothèse de base pour la gestion de l'environnement dans notre pays. Bien que le Ministère contribue, chaque jour, au développement durable, il y a encore bien des choses qu'il pourrait faire. Il est particulièrement bien placé pour faire figure de chef de file dans l'édification d'un programme et dans la mobilisation des Canadiens afin de faire du développement durable une réalité.

On pourra trouver à l'annexe A d'autres détails sur le mandat du Ministère.

1.3 Notre vision du développement durable

Selon la façon dont Environnement Canada interprète le principe du développement durable, c'est l'intégration réelle, dans les décisions, des facteurs écologiques, économiques et sociaux. Cette interprétation prolonge, en quelque sorte, la conclusion de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, à savoir que le développement devrait être durable au bénéfice des générations actuelles et futures.

Ces dernières années, en particulier depuis le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, l'idée prédominante est que la croissance de l'économie, la qualité de l'environnement et le bien-être de la société sont inextricablement reliés.

> *Nous avons les moyens d'assurer un développement durable — de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. La notion de développement durable a néanmoins des limites — non pas des limites absolues, mais celles qui sont imposées par l'état actuel de la technologie et l'organisation sociale aux ressources de l'environnement et par la capacité de la biosphère d'absorber les répercussions de l'activité humaine. Il est toutefois possible de maîtriser la technologie et d'améliorer l'organisation sociale pour établir une nouvelle ère de croissance économique... En fin de compte, le développement durable n'est pas un état fixe de l'harmonie, mais plutôt un processus d'évolution durant laquelle des ressources, l'orientation des investissements, l'avancement du développement technologique et les transformations institutionnelles sont conformes à nos besoins aussi bien futurs que présents.*
>
> (Notre avenir à tous, *1987*)

On peut mieux progresser vers le développement durable si nous tenons compte des trois éléments interdépendants qui se complètent l'un l'autre — sociaux, économiques et environnementaux. L'application des principes du développement

durable aux politiques officielles favorise une méthode intégrée dans laquelle ces éléments sont réunis pour préparer la planification et les décisions que ce soit à l'échelle locale, nationale ou planétaire.

Si nous appliquons cette méthode et si nous réalisons les objectifs indiqués dans le *Guide de l'écogouvernement*, nous pouvons contribuer, à long terme, à réaliser la vision du Canada, c'est-à-dire :

- Protéger la santé des Canadiens et des écosystèmes en éliminant presque complètement les substances toxiques, anthropiques, rémanentes et bioaccumulables de l'environnement, en prévenant la pollution, en protégeant les zones fragiles par rapport à l'environnement et en réduisant les risques et les effets des dangers attribuables à l'environnement;

- Contribuer à la protection de l'environnement planétaire et donner l'exemple en respectant nos engagements internationaux dans certains domaines, comme la protection de l'atmosphère et des océans, le partage des connaissances, des conseils, et des technologies peu polluantes avec l'industrie, les particuliers et d'autres secteurs de la société;

- Faire triompher la justice en veillant à ce que chacun ait part aux coûts et aux avantages du développement au Canada, dans le monde et entre les générations, de façon à faire reculer la pauvreté et à réduire les dommages causés à l'environnement;

- Améliorer le bien-être des Canadiens en rendant les entreprises plus productives par une plus intense sensibilisation à l'environnement, en encourageant le recours à de toutes nouvelles méthodes vis-à-vis du développement durable et en favorisant la mesure du progrès pour tenir compte d'un plus large éventail des intérêts de la société;

- Favoriser l'adoption de méthodes qui remplacent les ressources renouvelables plus rapidement qu'elles ne s'épuisent et en tenant compte des besoins de l'industrie, de la société et de l'environnement;

- Encourager l'utilisation plus efficace des ressources non renouvelables, comme le pétrole, le gaz naturel et les minéraux.

Environnement Canada contribuera, par cette stratégie, et aussi par ses activités et programmes réguliers, à réaliser cette vision nationale. Sa contribution s'ajoutera à celle des autres ministères fédéraux et aux secteurs de la société partout au Canada.

1.4 Les défis

Il y a plusieurs défis à relever pour nous acheminer vers cette vision. Au cours de la préparation de cette stratégie, Environnement Canada en a déterminé plusieurs qui, à son avis, sont particulièrement importants. Le sommaire de « l'étude des questions », à l'annexe E, présente d'autres enjeux et d'autres détails à ce sujet.

Défi : L'intégration des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Le temps est de plus en plus à la consommation dans le monde développé et, dans le monde en développement, on assiste à une rapide industrialisation et à une non moins rapide urbanisation. La terre peut donc de moins en moins absorber les déchets et fournir la nourriture, l'eau et l'énergie dont nous avons besoin. Il nous est, en outre, plus difficile de nous adapter aux risques d'origine humaine et à ceux d'origine naturelle. Les profondes causes

sociales et économiques de cet écart de plus en plus large entre les demandes économiques et la capacité de charge de la terre nécessitent une coopération entre les gouvernements, sur la scène internationale, et des méthodes nouvelles et novatrices.

Réaction : À chaque niveau de la société, et de part et d'autre de toutes les instances, il faut intégrer les considérations environnementales, économiques et sociales de façon à stimuler l'emploi durable et à améliorer la qualité de vie. Environnement Canada doit donc poursuivre une stratégie qui vise à ce que les buts environnementaux soient réalisés d'une manière économique et de façon à créer des emplois et à améliorer la productivité nationale à long terme.

Défi : *Les questions environnementales deviennent de plus en plus complexes et ont une portée de plus en plus planétaire.*

Sur le plan national, la qualité de l'environnement canadien s'est améliorée sous bien des rapports depuis 25 ans. Aujourd'hui, toutefois, la pollution à laquelle l'environnement canadien est exposé provient de plus en plus d'outre-frontière. Certains problèmes subsistent même lorsqu'on en a supprimé la cause, comme dans le cas du DDT dans les Grands Lacs. Certains sont difficiles à détecter, comme les substances toxiques qui s'accumulent sans pouvoir être décelées avant que leurs effets n'apparaissent. On s'étonne toujours de constater d'avantage que les facteurs agissent les uns sur les autres de façon imprévue. Par ailleurs, il est de plus en plus évident qu'une plus grande variabilité de l'atmosphère modifie la nature et la portée des risques environnementaux.

Ce qui complique ces problèmes, c'est le fait que nous comprenons mal encore, sur le plan scientifique, plusieurs des questions environnementales. Nous ne comprenons pas encore entièrement les liens complexes à l'intérieur des écosystèmes et nous ne faisons que commencer à comprendre l'interaction des divers agresseurs de l'environnement les uns avec les autres et de repérer leurs effets sur les écosystèmes et sur l'environnement planétaire. Le rythme auquel les problèmes environnementaux peuvent être résolus va en ralentissant. Ce qui fait contraste avec les améliorations de l'environnement que nous avons réussies par la voie de la réglementation et par la réduction des émissions des sources ponctuelles depuis deux décennies, c'est qu'il y a d'autres questions comme la pollution provenant de sources non localisées et le transport à distance des substances toxiques, qui ne sont pas facilement réglées par les modes classiques de coercition.

Réaction : Afin de relever ces défis, Environnement Canada doit poursuivre ses recherches pour acquérir des connaissances tellement importantes et les diffuser en temps opportun. Il doit aussi apprendre à obtenir un consensus parmi ses partenaires sur la foi de renseignements insuffisants. Il faut prévenir la pollution et respecter les seuils de la durabilité des écosystèmes et de l'utilisation des ressources en amenant le public à se soucier davantage de l'environnement et en l'y engageant à long terme. Environnement Canada doit, d'abord et surtout, conserver le sens de l'accomplissement en réalisant les engagements du Canada et en mesurant les résultats obtenus.

Défi : *Il y a changement dans les notions de responsabilité et de capacité.*

Partout dans le monde, nous assistons à une influence grandissante des organismes internationaux sur les politiques nationales. Les normes de production et de consommation sont harmonisées à l'échelle internationale et influent sur les règles et les régimes internationaux du commerce. Les pressions internationales pour le

recours aux instruments économiques de façon à réaliser les buts de l'environnement et du développement durable encouragent les législateurs à éliminer les obstacles et les mesures dissuasives à la protection de l'environnement.

Sur la scène nationale, l'ère de l'information, les réalités financières auxquelles font face tous les gouvernements et, peut-être même, les données démographiques qui changent au Canada, se combinent et modifient l'orientation de la capacité et de la responsabilité pour les faire assimiler non plus par les gouvernements mais plutôt par les collectivités et les citoyens. L'une des manifestations positives de ce changement, c'est qu'une population mieux renseignée est de plus en plus apte à contribuer par des moyens nouveaux à réaliser les buts communs.

Réaction : Sur le plan international, ce changement fournit au Canada l'occasion d'influer sur les dossiers de l'environnement à l'échelle planétaire et de renforcer la nécessité d'une importante présence fédérale sur la scène internationale. Jusqu'à maintenant, l'influence du Canada au sein de la communauté internationale dans le domaine de l'environnement a de beaucoup dépassé sa stature économique, en grande partie parce qu'il a inspiré confiance par les progrès qu'il a réalisés chez lui au sujet des principaux engagements et par la force du fondement scientifique. Cette influence internationale doit être soutenue et améliorée.

Sur le plan national, Environnement Canada doit aussi mettre au point des stratégies pour accroître son influence à l'échelle nationale et au niveau communautaire. Cela veut dire d'appuyer ses activités sur des partenariats plus solides avec les autres ministères, avec les autres gouvernements, avec les peuples autochtones, avec les collectivités, avec les entreprises et avec les organisations professionnelles. Cela signifie aussi d'accroître le soutien de la population pour l'environnement en donnant un effet de levier aux programmes d'Environnement Canada par l'intermédiaire des meneurs locaux et en édifiant un capital social à l'échelle communautaire. La capacité et l'action des collectivités devraient s'aligner sur les programmes internationaux de l'environnement par des stratégies et des normes nationales.

1.5 Les valeurs, les principes et les perspectives du développement durable

Le Ministère a relevé un certain nombre de considérations opérationnelles qui, à son avis, contribuent de façon essentielle à relever ces défis et à mettre en oeuvre cette stratégie.

Équité : Les coûts et les avantages de l'activité humaine, tant celle qui se fait à l'heure actuelle que celle qu'on conçoit entre les générations, devraient être répartis équitablement entre les gens.

Collaboration : La nature planétaire des enjeux en matière d'environnement nécessite la plus large collaboration possible, en conformité avec les responsabilités et les capacités communes mais différentes.

Intégration des politiques : *La politique économique, la politique sociale et la politique de l'environnement devraient être orientées dans la même direction. La politique commerciale et la politique de l'environnement devraient s'appuyer mutuellement.*

Stratégie axée sur les écosystèmes : Les politiques, les programmes et les opérations sont conçus en fonction des caractéristiques fondamentales et tout à fait particulières des divers écosystèmes, compte tenu de l'interdépendance des systèmes sociaux, économiques et environnementaux.

Principe de précaution : Lorsqu'il y a des menaces de dommages graves ou irréversibles, on ne peut prendre comme prétexte l'incertitude scientifique pour retarder le recours à des mesures économiques visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

Principe du pollueur-payeur : Le pollueur devrait, en principe, supporter le coût de la pollution.

Prévention de la pollution : Il faudrait encourager le recours à des processus, à des pratiques, à des matériaux, à des produits ou à une énergie qui permettent d'éviter ou de réduire au minimum la production de polluants et de déchets et de réduire le risque général pour la santé humaine ou l'environnement.

Évaluation environnementale : Les facteurs sociaux, économiques et environnementaux devraient entrer systématiquement en ligne de compte au moment de l'élaboration des politiques, des programmes et des projets et au moment de la prise de décisions.

Fondement scientifique et technologique : Une bonne compréhension des aspects scientifiques de notre environnement fournit la clé qui nous permettra de relever les défis auxquels le Canada fait face et elle sera cruciale pour réaliser le programme de développement durable. Les Canadiens devraient entreprendre les recherches voulues pour mettre au point, essayer et appliquer les technologies essentielles en vue d'améliorer la qualité de l'environnement et de favoriser la santé humaine et la croissance *économique*.

Le gouvernement doit prêcher d'exemple : Environnement Canada partagera ouvertement ses connaissances de la gestion de l'environnement et favorisera le respect des principes du développement durable. Nous sommes conscients de l'importance qu'il y a à donner le bon exemple, si nous voulons inciter les autres à écologiser les opérations du gouvernement.

Amélioration continue : Pour continuer à améliorer les politiques, les programmes et le rendement, compte tenu des découvertes techniques, de la compréhension scientifique, des besoins des clients et des attentes de la collectivité.

Le Ministère reconnaît également que plusieurs de ces considérations demeurent une partie intégrante de la façon de procéder d'Environnement Canada, comme en témoignent les exemples suivants.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

Le but de ce plan, signé en 1986, est de rétablir les populations d'oiseaux aquatiques en Amérique du Nord à leurs niveaux de 1970 en préservant, en améliorant et en gérant les principales terres humides qui servent d'habitats sur le continent. En 1994, le plan a été mis à jour et le Mexique s'est joint aux deux autres pays comme cosignataire. Ce plan est financé par des partenariats en coentreprise, qui comprennent le gouvernement fédéral du Canada, celui des États-Unis, celui du Mexique, les provinces, les États et les principales sociétés nationales et internationales du secteur privé, les organisations non gouvernementales et les propriétaires fonciers. La clé de la réussite de ce programme réside dans le fait qu'on a pris conscience que, pour sauvegarder la sauvagine, les gens doivent changer de comportement, en particulier pour ce qui est de la gérance des terres humides. Ce programme est devenu un modèle pour Environnement Canada qui s'efforce de donner des résultats par des moyens novateurs, par des partenariats, par l'action internationale et par la mesure du rendement.

Le nettoyage des mares de goudron de Sydney : Une initiative communautaire

On est à organiser une initiative communautaire unique en son genre pour dépolluer le plus grand site contaminé du Canada — les mares de goudron situées en plein milieu d'une zone résidentielle de Sydney, en Nouvelle-Écosse. On met en pratique une stratégie axée sur l'écosystème pour faire participer la collectivité locale et les divers ordres de gouvernement, en vue de trouver moyen de préserver la santé publique, d'améliorer la santé de l'environnement et d'accroître le bien-être économique des résidents de Sydney et de la région voisine du ruisseau Muggah. On a constitué un groupe d'action commune; Environnement Canada et ses partenaires fournissent l'expertise et les ressources pour remédier à la situation.

L'etude sur le troupeau de caribous de la Porcupine : Élargir les méthodes classiques de la recherche

Le Service canadien de la faune (SCF) s'est acquis une réputation bien méritée pour entreprendre des recherches plausibles sur la faune et, ce faisant, a contribué de façon essentielle à la base de nos connaissances sur une multitude d'espèces migratrices. L'un de ces projets, toutefois, consiste à élargir les méthodes classiques d'entreprendre des recherches. Le Service canadien de la faune de la région du Yukon fait depuis longtemps des recherches sur le troupeau de caribous de la Porcupine, un grand troupeau migrateur de caribous qui se déplace de son aire d'hivernage de la taïga du centre-nord du Yukon vers ces pâturages d'été sur la toundra du Yukon et de l'Alaska.

L'an dernier, les chercheurs du Service canadien de la faune ont fait équipe avec des chercheurs de l'Université de l'Alaska, ceux de l'Institut des recherches sociales et économiques et ceux de l'Institut de la biologie arctique pour entreprendre un projet qui consistera à examiner la durabilité des communautés arctiques dans l'éventualité d'un changement planétaire (les principaux sujets d'étude seront l'empiétement du tourisme du sud, le changement climatique et l'accroissement du développement industriel). Le Service canadien de la faune se servira de ses connaissances biologiques et de modèles informatiques du caribou pour réaliser le projet, tandis que d'autres collaborateurs fourniront l'expertise sociale et économique et leur savoir-faire dans la modélisation des changements climatiques. Dès le départ, ce projet (qui est financé par la US National Science Foundation) a mis à contribution quatre communautés situées dans l'aire de répartition du troupeau (deux en Alaska et deux au Canada) pour la conception, l'orientation et la conduite des recherches de façon à ce que le projet réponde aux besoins et aux préoccupations des communautés.

Dans l'immédiat, ce projet permettra aux chercheurs de mieux connaître les connaissances et les préoccupations des communautés et, en revanche, les gens du Nord pourront côtoyer les milieux de la recherche. Nous espérons qu'à long terme, ces rapports de collaboration donneront lieu à des politiques et à des pratiques locales, régionales et nationales qui tiendront compte de notre environnement changeant, pour que les relations vieilles de plusieurs siècles entre le caribou et les communautés autochtones puissent être préservées.

La Brigade verte

Bien des pays en développement essaient de renforcer leurs programmes environnementaux et de reconnaître la valeur de l'expérience et de l'expertise des autres pour trouver des solutions à leurs problèmes environnementaux. Les industries canadiennes de l'environnement ont mis au point toute une gamme de produits, de services et de connaissances spécialisées et le gouvernement canadien a de l'expérience dans l'établissement et la gestion des programmes administratifs, réglementaires et techniques de l'environnement. Environnement Canada a institué la Brigade verte pour répondre aux demandes des industries canadiennes de l'environnement, des organisations internationales et des gouvernements étrangers qui veulent tirer profit de l'expertise du Ministère. La Brigade verte appuie également le rôle du Canada comme courtier en connaissances en matière de développement durable.

La gestion des déchets solides

Le Ministère a appliqué un programme novateur de réduction des déchets — « Non aux déchets » — à commencer dans les deux bâtiments qui abritent son administration centrale, à Hull, et qui a été depuis exporté dans ses bureaux régionaux et dans plusieurs autres ministères.

Le programme se fonde sur le postulat que la participation des employés est essentielle à tout changement positif. Il a obtenu, dès le départ, des résultats étonnants en très peu de temps. Non seulement avons-nous pu obtenir un taux de conversion des déchets de 72 % dans les bâtiments de notre administration centrale, mais nous avons également réduit le montant total des déchets produits. En nous servant de l'année de référence de 1988, notre taux combiné de réduction et de conversion a atteint presque 85 % dans deux des bâtiments de l'administration centrale d'Environnement Canada. En fait, Environnement Canada s'est fixé comme objectif de réduire ou de convertir 80 % de ses déchets de bureau dans tous ses bâtiments d'ici la fin de 1997-1998.

Chapitre 2 : Accroître la contribution d'EC au développement durable

2.1 Les stratégies

Presque tout ce que fait le Ministère contribue, dans une certaine mesure, à faire du développement durable une réalité au Canada. Il suffit pour s'en convaincre, de consulter le rapport de rendement d'Environnement Canada pour la période se terminant le 31 mars 1996 et les plans d'affaires du Ministère des trois dernières années. Pour élaborer cette stratégie, le défi à relever a consisté à déterminer les occasions qui s'offraient au Ministère d'améliorer sa contribution au développement durable et d'influer davantage sur les décisions sociales, économiques et environnementales.

Le Ministère veut aussi contribuer de façon considérable à réaliser sa vision du développement durable au Canada, à produire les résultats et à relever les défis qu'il a déterminés en s'efforçant de réaliser cette vision. Il poursuivra les quatre stratégies suivantes à cette fin :

La stratégie de développement durable d'Environnement Canada

- Accroître sa capacité d'atteindre les buts du développement durable.
- Mieux savoir faire comprendre les avantages du développement durable.
- Fournir aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions dans un environnement changeant.
- Donner l'exemple pour l'écologisation des opérations du gouvernement.

2.1.1 Les capacités de base

Pour mettre en oeuvre cette stratégie, le Ministère se propose d'orienter surtout son action dans trois domaines fondamentaux sur lesquels toute organisation puise sa force et sa capacité. Il s'agit de la gouvernance (savoir choisir les bonnes politiques et prendre les bonnes décisions), des sciences et de la technologie (faire le meilleur usage possible de notre expertise) et des partenariats (mettre la société à contribution). Ces centres d'intérêt représentent, dans une large mesure, autant de moyens pour nous acheminer vers le développement durable et ils correspondent bien aux activités et aux démarches que fait le Ministère pour poursuivre ses autres grandes orientations.

Les sections qui suivent décrivent ces quatre stratégies clés et exposent les plans et les priorités qu'Environnement Canada poursuivra pour chacune de ces stratégies. Ces stratégies, qui sont intégrées dans le plan d'affaires et dans le Rapport sur les plans et les priorités d'Environnement Canada, constituent le fondement de la mise en oeuvre de la stratégie de développement durable. Le Ministère rendra compte de son rendement, chaque année, dans son rapport sur le rendement du Ministère.

Le Ministère travaillera en étroite collaboration avec d'autres ministères fédéraux, avec ses

partenaires, avec ses clients et avec ses intervenants pour mettre en oeuvre sa stratégie.

2.1.2 Aperçu des stratégies

Stratégie n° 1 : Accroître sa capacité d'atteindre les buts du développement durable.

Le Ministère améliorera sa façon de mener ses recherches scientifiques, d'en employer et d'en communiquer les résultats, et sa façon d'élaborer ses politiques et ses programmes pour rendre plus pertinentes les opérations du Ministère.

Il s'emploiera en priorité :

- à consolider les liens entre les capacités scientifiques et technologiques actuelles et nouvelles d'Environnement Canada et les modes d'élaboration des politiques environnementales, sociales et économiques du gouvernement fédéral;
- à mieux intégrer dans ses propres politiques et programmes les analyses socio-économiques et à se servir des instruments et des stratégies socio-économiques pour atteindre ses objectifs.

Stratégie n° 2 : Mieux savoir faire comprendre les avantages du développement durable.

Le Ministère cherchera à travailler avec les principaux décideurs et au delà de ses sphères traditionnelles, en particulier dans le secteur social et dans le secteur économique. Il mettra surtout l'accent sur l'établissement de partenariats novateurs, efficients et efficaces pour réaliser la durabilité environnementale et le développement durable.

Il s'emploiera en priorité :

- à modifier les façons de gouverner et de décider;
- à nouer des partenariats dans les secteurs social, économique et environnemental.

Stratégie n° 3 : Fournir aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions dans un environnement changeant.

Le Ministère élargira la portée et le champ d'application de son service météorologique et de son service d'information en matière d'environnement.

Il s'emploiera en priorité :

- à transmettre des avertissements, des prévisions et des renseignements météorologiques et environnementaux qui contribueront à la santé et à la sécurité des Canadiens;
- à transmettre des avertissements, des prévisions et des renseignements météorologiques et environnementaux qui seront de nature à favoriser la compétitivité des entreprises canadiennes sur les marchés mondiaux;
- à intensifier sa capacité de prédiction sur le plan de l'environnement pour qu'elle puisse porter sur de plus longues périodes et sur un plus grand nombre de paramètres.

Stratégie n° 4 : Donner l'exemple pour l'écologisation des opérations du gouvernement.

L'écologisation des opérations du gouvernement forme une partie intégrante de la stratégie de développement durable.

Le Ministère s'emploiera en priorité :

- à écologiser ses propres opérations;
- à préconiser l'écologisation des opérations de tous les gouvernements canadiens et étrangers.

2.2 Les mesures prévues

Le Ministère a dressé des plans et a établi des priorités pour chacune de ses quatre grandes stratégies. Ces plans et ces priorités, qui se réaliseront par l'effet des programmes et des activités du Ministère, sont entièrement intégrés aux résultats et aux engagements qui y ont trait dans le Rapport sur les plans et les priorités et le plan d'affaires du Ministère.

Stratégie n° 1 : Accroître sa capacité d'atteindre les buts du développement durable.

Les plans et les priorités

Acquérir des techniques et des instruments pour l'analyse socio-économique dans la conception des politiques d'Environnement Canada.

Le Ministère prévoit :

- mener des études, en collaboration avec ses partenaires (par exemple, les autres ministères du gouvernement, les provinces), dans l'utilisation des instruments économiques;
- améliorer les instruments et mécanismes de gestion pour la mise en oeuvre de la stratégie de développement durable;
- examiner les programmes actuels de financement selon l'étude de base des taxes, des impôts et des subventions dans la perspective adoptée pour l'ensemble du gouvernement.

Mettre au point les indicateurs du développement durable. L'absence de bons indicateurs largement utilisés mine les efforts pour mettre à contribution le public, définir de nouvelles mesures administratives et évaluer les progrès réalisés.

- Environnement Canada travaillera de concert avec d'autres ministères et d'autres gouvernements pour établir des indicateurs du développement durable et pour incorporer les valeurs du capital naturel dans les indicateurs de la durabilité.
- Environnement Canada fournira des instruments, comme l'inventaire de référence pour l'évaluation environnementale, pour contribuer à déterminer la valeur des biens non commerciaux en recourant à une analyse de coûts-avantages et à d'autres types d'analyse.

Accroître la capacité d'Environnement Canada d'employer le science, recourir à une analyse socio-économique et à des perspectives axées sur le marché, en particulier pour l'application de la loi.

- Le Ministère élaborera pour l'application de la LCPE — de concert avec d'autres ministères du gouvernement et d'autres intervenants — des instruments économiques et des méthodes commerciales pour prévenir et contenir la dégradation de l'environnement et pour encourager l'utilisation durable des ressources;

- il rédigera des lignes directrices, établira des programmes et prendra d'autres mesures pour appliquer ces instruments et ces méthodes.

- Afin de relever les défis du changement climatique, il travaillera en association avec d'autres intervenants pour entreprendre des recherches, pour intensifier les mesures spontanées qui font participer tous les Canadiens et pour encourager l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable.

  En termes plus précis, le Ministère prévoit :

  - exécuter le Programme d'action fédéral sur le changement climatique, y compris un ensemble de 45 nouvelles mesures qui ont été annoncées par le gouvernement fédéral le 12 décembre 1996, et continuer à appuyer l'exécution du Programme national d'action sur le changement climatique;

  - faire prendre bien conscience aux Canadiens de la situation et les mettre davantage à contribution pour trouver des solutions — en partie par la publication d'une étude sur la situation dans l'ensemble du Canada afin d'évaluer les répercussions sociales, économiques et biologiques de la variabilité du climat et du changement climatique au Canada;

  - entreprendre une initiative nationale d'éducation et d'extension.

- Respecter les engagements du Canada en vertu de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, en étroite collaboration avec les intervenants canadiens et internationaux, y compris le secteur des ressources et le secteur économique, tout en mettant l'accent sur l'acquisition d'un consensus et l'établissement de partenariats parmi les divers intérêts représentés. Les principaux éléments qui nous permettront de mener à bien cette initiative seront les recherches et les mesures législatives du gouvernement fédéral.

Stratégie n° 2 : Mieux savoir faire comprendre les avantages du développement durable.

Les plans et les priorités

Nouer des partenariats pour le développement durable du Nord : Le Nord canadien est important pour tous les Canadiens en raison de ses dimensions tout à fait particulières sur le triple plan économique, social et culturel, et aussi par rapport à l'environnement et à la santé.

Le Ministère sait bien à quel point le Nord est important et c'est pourquoi il prévoit :

- examiner ses stratégies de gestion dans le Nord, notamment les sciences et la technologie, la prise en compte des facteurs socio-économiques dans l'exécution de ses programmes et son rôle de conseiller par rapport aux propositions relatives au développement;

- faire fonction de chef de file sur la scène internationale en appuyant, grâce à ses connaissances spécialisées, le Conseil de l'Arctique et la Stratégie pour la protection de l'environnement arctique;

- élargir le champ d'application des ententes administratives et des ententes d'équivalences conclues aux termes de la LCPE pour y incorporer les autorités chargées de la gouvernance des Autochtones;

- travailler de pair avec d'autres organismes fédéraux et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien afin d'établir une stratégie fédérale pour les sciences et la technologie dans le Nord, qui permette des consultations enrichissantes avec les communautés du Nord et les peuples autochtones en particulier.

Resserrer les relations et nouer des partenariats en vue du développement durable avec les peuples autochtones et leurs structures gouvernantes : Le Ministère est conscient du rôle extrêmement important que jouent les peuples autochtones dans la gestion de l'environnement et dans la gérance de leurs terres.

Par conséquent, Environnement Canada :

- forgera des alliances pour répondre aux besoins des peuples autochtones dans l'établissement des normes de qualité de l'environnement;

- favorisera l'intégration des considérations d'ordre environnemental dans les accords de revendications territoriales et les accords d'autonomie gouvernementale des Autochtones;

- collaborera avec les structures gouvernantes des Autochtones, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'autres ministères fédéraux pour que les questions relatives au développement durable puissent être abordées de façon cohérente.

Améliorer au gouvernement les interdépendances et les partenariats : Le Ministère contribuera à faire jouer au gouvernement fédéral un rôle de chef de file en intégrant les principes du développement durable dans les politiques et les opérations du gouvernement, en établissant des partenariats pour rationaliser les politiques et les pratiques en matière d'environnement, en favorisant et en protégeant la sécurité environnementale et les intérêts économiques au pays, en veillant à protéger le bien commun et en favorisant le règlement des conflits commerciaux.

Par conséquent, Environnement Canada :

- établira des programmes de politique commune dans certains domaines, comme la santé, l'énergie et la réforme écologique de la fiscalité; il partagera les données scientifiques, il intégrera l'élaboration de ses politiques et il offrira des services d'une manière de plus en plus horizontale, avec d'autres ministères du gouvernement. Il travaillera de concert avec d'autres ministères du gouvernement pour établir la position que le gouvernement fédéral doit prendre au cours des négociations avec les provinces, les territoires et d'autres pays au sujet des questions ayant trait à l'environnement et il veillera à ce que les politiques et les opérations du gouvernement tiennent compte du principe du développement durable.

- exploitera l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale pour renforcer les partenariats d'Environnement

Canada avec les provinces. Par l'initiative d'harmonisation, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux travaillent en association afin d'obtenir les plus hautes normes possible pour la qualité de l'environnement au pays. Les rôles se fonderont sur ce qui est bon pour l'environnement et les ressources financières seront optimisées en rationalisant la gestion de l'environnement.

- sur la scène internationale, concentrera les efforts sur les secteurs qui touchent les intérêts nationaux : Environnement Canada organisera son programme international de façon à être mieux placé pour influer sur les nouvelles occasions, pour les exploiter et pour faire progresser les intérêts canadiens dans différentes enceintes et avec différents partenaires internationaux.

  - Il insérera dans les ententes commerciales internationales sur la coopération économique des dispositions relatives à la protection de l'environnement et à la répartition des responsabilités;

  - Il renforcera les partenariats qui portent sur les échanges scientifiques et commerciaux, sur la coopération en matière de gestion de l'environnement et sur l'aide au développement;

  - Il rehaussera son rôle comme source d'information sur la façon de réaliser le développement durable, il fournira aux Canadiens des solutions et il facilitera la diffusion de solutions pratiques partout dans le monde.

Établir des partenariats avec le secteur privé et avec les ONGs. Le Ministère aura recours à un large éventail d'instruments pour résoudre les problèmes environnementaux et il contribuera à la compétitivité de l'industrie canadienne. Il travaillera de pair avec le secteur privé et avec les ONGs :

- pour stimuler l'innovation en rationalisant la charge réglementaire;

- pour encourager l'industrie à adopter les principes du developpement durable, en particulier l'éco-efficacité;

- pour concevoir de nouveaux programmes à adhésion spontanée;

- pour aider l'industrie à satisfaire aux règlements de l'environnement;

- pour rédiger de pair avec d'autres ministères du gouvernement et avec les industries qui se consacrent aux ressources naturelles des énoncés de principe clairs pour l'écologisation de l'énergie. Il continuera à évaluer les avantages économiques et environnementaux de l'énergie renouvelable et de la conservation de l'énergie et à en diffuser largement les conclusions pour favoriser la compétitivité de l'énergie verte et renouvelable.

- pour encourager les investissements du secteur privé et à pousser plus loin la commercialisation d'un vaste éventail de technologies environnementales pour le marché national et les marchés internationaux par le programme Partenariats technologiques du Canada. Il aidera à situer les entreprises canadiennes pour tirer parti des créneaux commerciaux sur les marchés de l'environnement, par l'intermédiaire de la stratégie canadienne des industries de l'environnement, et il continuera aussi à encourager la mise en valeur du potentiel.

De façon particulière :

- Environnement Canada travaillera de concert avec l'industrie canadienne et d'autres pour déterminer les avantages économiques et environnementaux de la prévention de la pollution et des occasions qu'elle offre pour la création d'emploi;

- Il aidera l'industrie à aborder les questions relatives à la protection de l'environnement et de la santé humaine par une amélioration des sciences et de la technologie et il améliorera la capacité de résoudre les problèmes nationaux et de pénétrer sur les marchés étrangers;

- Il créera un centre de documentation national sur la prévention de la pollution pour que les Canadiens aient accès à l'information et aux instruments nécessaires pour mieux prévenir la pollution;

- Il accélérera la commercialisation des technologies et des procédés canadiens en matière d'environnement en appuyant les centres canadiens pour l'avancement de la technologie environnementale qui offrent des services globaux de transfert des technologies aux petites et moyennes entreprises canadiennes de l'environnement.

❍ **Pousser les jeunes à l'action** : Environnement Canada encouragera les jeunes Canadiens à se faire les porte-parole du développement durable et pour qu'ils agissent en faveur de l'environnement, qu'ils contribuent à l'élaboration des politiques et qu'ils participent au secteur de l'environnement en plein essor sur la scène internationale; (p. ex., le lancement de Northern Star : le réseau Polaris; la « Mission Terre » de l'ONU et la participation aux réunions de l'APEC et du Protocole de Montréal).

Stratégie n° 3 : Fournir aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions dans un environnement changeant.

Les plans et les priorités

Avertir les Canadiens des risques attribuables à l'environnement pour leur santé et leur sécurité. Les décisions individuelles au sujet des risques que présente l'environnement, comme les intempéries violentes et extrêmes, le smog et les rayons ultraviolets, menacent directement la qualité de vie et elles ont une incidence importante sur la durabilité à long terme des structures sociales, comme notre régime de soins de santé. Environnement Canada, en association avec d'autres gouvernements, permettra aux Canadiens de prendre des mesures pour réduire au minimum ces risques en établissant un indice de la qualité de l'air pour prévoir la qualité de l'air dans les jours qui suivent.

Fournir des services et prodiguer des connaissances spécialisées pour contribuer à la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché mondial : Les transports, le tourisme, les loisirs, la construction, l'agriculture, les pêches, les forêts, l'utilisation de l'énergie et de l'eau, tous les secteurs peuvent, en fait, être plus efficaces et compétitifs et, par conséquent, plus durables, lorsque les décideurs tiennent compte des prévisions météorologiques.

❍ Environnement Canada mettra au point des produits et des services ciblés pour

permettre à ses clients de tous les secteurs, en particulier du secteur économique, de comprendre les questions environnementales et d'en tenir compte dans leurs décisions, d'adapter leurs décisions économiques et sociales aux conditions changeantes de l'environnement;

- Il travaillera de concert avec le secteur de l'assurance pour mieux comprendre les responsabilités, de façon à pouvoir faire des choix plus éclairés et prendre des décisions plus judicieuses à la lumière des futurs changements climatiques (p. ex., les responsabilités à établir dans les cas de violentes tempêtes, d'inondations, de crues).

Prédire une plus grande variété de paramètres environnementaux sur diverses échelles temporelles : Comme notre climat change par suite des phénomènes naturels et humaines et de l'évolution et sous l'influence des nouveaux niveaux plus élevés de produits chimiques dans l'atmosphère, les Canadiens seront exposés à de plus grands écarts de la variabilité du climat. Les prédictions et les scénarios des états futurs probables de l'environnement, établis en fonction des facteurs économiques, donnent aux citoyens, à l'industrie et aux gouvernements les instruments dont ils ont besoin pour planifier leurs activités, leurs infrastructures et leurs politiques d'une manière rentable et durable.

- Environnement Canada exploitera sa capacité scientifique pour établir une capacité intégrée de prédiction environnementale. Il se servira de ses prévisions à court et à long terme de l'environnement atmosphérique au-dessus du Canada pour comprendre davantage les processus des écosystèmes et leurs points névralgiques;

- Il s'appuiera sur son expertise et sur son infrastructure en matière d'avertissement et d'intervention de façon à accroître sa capacité de prédiction pour modéliser les états futurs de l'environnement, déterminer les secteurs à risque et transférer les compétences nécessaires aux Canadiens pour leur permettre de donner une dimension écologique à leurs décisions. Cette capacité de prédiction est fondée sur le réseau de surveillance d'Environnement Canada et il faudra, à cette fin, établir des partenariats étendus avec les provinces, les collectivités locales, les industries, les universités et d'autres pays;

- Il regroupera ses connaissances météorologiques et hydrologiques pour transmettre des prédictions sur le niveau des eaux dans les bassins afin de réduire au minimum les risques d'inondation tout en maximisant les avantages possibles des réservoirs d'eau.

Accentuer ses démarches pour l'éducation et la communication en faveur de l'environnement : Fort de ses démarches très fructueuses pour intéresser les Canadiens aux principales questions environnementales par ses initiatives relatives aux écosystèmes et par Action 21, Environnement Canada s'emploiera à sensibiliser le public à ces questions environnementales et à mieux les lui faire comprendre. Il fera la synthèse de l'information scientifique, la popularisera, la communiquera et transmettra les produits et les services de l'information qui aideront les Canadiens à comprendre l'environnement et à en tenir compte dans leurs décisions. Et il se servira de ses connaissances spécialisées pour offrir un mélange de produits et de services pour le bien public et, selon la méthode de recouvrement des frais, pour les clients ayant des besoins particuliers.

- Il veillera à ce que les produits du Ministère tiennent compte des besoins des clients, de même que la capacité d'Environnement Canada de donner des services de qualité en temps opportun;

- Il publiera, en association avec des universités, d'autres ministères du gouvernement et d'autres instances, une nouvelle série d'évaluations sur l'état de l'environnement, qui soient mieux orientées, plus opportunes, plus rentables et qui augmentent les recettes par le recouvrement des frais, de façon à répondre à la demande de produits et de services d'information, en fournissant des renseignements écologiques aux clients ayant des besoins particuliers;

- Il aura recours aux technologies de communication pour faciliter la diffusion de renseignements d'ordre environnemental; il étendra, par exemple, la gamme des produits inscrits sur la Voie verte et se servira davantage du Réseau scolaire.

Stratégie nº 4 : Donner l'exemple pour l'écologisation des opérations du gouvernement.

Les plans et les priorités

Environnement Canada joue un rôle de leader pour la réalisation du développement durable. Il est déterminé à adopter et à mettre en pratique le principe de la prévention de la pollution pour écologiser ses opérations et à faire de ce principe le fondement des décisions des ministères fédéraux en matière d'environnement.

- Le Ministère commencera à mettre en oeuvre un système de gestion de l'environnement (SGE) dans toutes les régions et dans tous les services au printemps 1997, parallèlement à l'évolution et aux améliorations en cours;

- Il mènera à terme les projets de l'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF) dans une centaine d'immeubles, pour que le Ministère ait un meilleur rendement énergétique et hydrique;

- Il achètera entre 15 % et 20 % de son énergie à des sources renouvelables d'ici l'an 2010 et il entreprendra des projets pilotes d'énergie verte pendant l'exercice 1998-1999;

- D'ici l'an 2004, il réduira la taille de son parc automobile, soit de 771 véhicules (en août 1995) à 540 et 75 % des nouveaux véhicules qu'il achètera fonctionneront au moyen de carburants de remplacement, là où ce sera pertinent sur le double plan économique et opérationnel;

- Il appliquera les programmes de réduction des déchets dans ses bâtiments et il réduira de 80 % la quantité de ses déchets de bureau dans tous ses bâtiments d'ici la fin de 1997-1998, ou, tout au moins, soustraira cette proportion aux décharges publiques en s'inspirant de l'année de référence (1988) du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME);

- Il se conformera à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux en matière d'environnement.

- Il appliquera les normes de logements écologiques aux bâtiments qu'Environnement Canada possède ou loue en vertu de l'entente de premier occupant qu'il a conclue avec le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux; cela signifie qu'il adoptera le nouveau code

national de l'énergie pour toutes les nouvelles constructions;

- Il fournira aux gestionnaires et aux employés des instruments qui leur permettront de faire des achats écologiques et il surveillera l'usage qu'on fera de ces instruments;

- Il préconisera les opérations écologiques à tous les gouvernements canadiens et étrangers;

- Il continuera d'établir des partenariats avec les ministères fédéraux, les organismes fédéraux et les sociétés d'État pour combler les lacunes de la réglementation relative à la protection de l'environnement au sein de l'appareil fédéral, dans divers domaines, comme les substances appauvrissant la couche d'ozone, la gestion des déchets dangereux, les émissions dans l'atmosphère, les décharges des eaux usées et les lieux contaminés;

- Il continuera à rapprocher les divers services fédéraux afin de mettre au point les meilleures pratiques, pour dresser des cadres dans le cas des dossiers communs et pour partager les renseignements par l'intermédiaire de divers mécanismes, comme le Partenariat en matière de responsabilisation environnementale et le Comité fédéral des systèmes de gestion de l'environnement.

2.3 Nouvelles questions et nouvelles considérations : Les orientations futures

Le Ministère a relevé deux domaines qui, à son avis, méritent une attention spéciale au fur et à mesure que la stratégie de développement durable évoluera partout au gouvernement.

2.3.1 Questions intersectorielles

Bien des questions qui sont essentielles en matière de développement durable pour le gouvernement fédéral recoupent les mandats des ministères et leurs intérêts.

Environnement Canada tient particulièrement à explorer de nouvelles avenues pour régler ces problèmes de façon efficace et efficiente dans le but de considérer dans une optique plus globale les facteurs relatifs à l'environnement, à l'économie et à la politique sociale.

Cette stratégie représente un point de départ pour le Ministère qui commencera ainsi à prolonger les efforts faits jusqu'à maintenant en vue de gérer les questions intersectorielles. Le Ministère mettra davantage l'accent sur ces questions au fur et à mesure qu'il mettra en oeuvre cette stratégie et lorsqu'il la réviserà dans trois ans.

L'annexe F traite de plusieurs des questions de cette nature et précise comment elles sont abordées.

2.3.2 Encourager l'innovation dans la recherche de solutions

Les pressions et les agressions qui pèsent sur l'environnement de la planète continuent de croître au fur et à mesure que les populations augmentent, que l'industrialisation s'intensifie, que la production et la consommation de biens augmentent et que les ressources naturelles s'épuisent. Notre aptitude collective à contrer ces pressions par l'innovation et la technologie ne peut suivre le rythme du changement. Notre défi, selon les résultats de la Commission Brundtland, consiste à trouver des moyens d'assurer le développement d'une manière qui soit durable par rapport à l'environnement.

Pour rétrécir l'écart entre la capacité de charge de la terre et le rythme auquel nous pouvons trouver des solutions, il nous faut innover dans bien des domaines : mettre au point des technologies de l'environnement, adopter de nouvelles façons de partager et de diffuser l'information, mieux comprendre la situation, changer notre mode de vie, explorer de nouveaux rôles pour les gouvernements, comme catalyseurs et partenaires. Environnement Canada étudiera les occasions qui s'offrent à lui d'avoir recours à son effet de levier par ses politiques et ses programmes pour influencer et encourager ces différentes formes d'innovation et la synergie potentielle entre elles.

Les connaissances et la capacité de les employer à bon escient constituent les principaux points d'appui pour faire du développement durable une réalité au Canada et dans le monde. Environnement Canada croit avoir la responsabilité de fournir aux Canadiens ces connaissances et cette capacité.

Il croit également que le Canada a une responsabilité toute spéciale vis-à-vis de la planète et qu'il est très bien placé pour jouer un rôle de première importance dans la production et la diffusion de ces connaissances et de cette capacité dans le reste du monde. Bien qu'Environnement Canada se soit engagé à remplir cette responsabilité, il ne réussira qu'avec l'effort et l'engagement des autres gouvernements, des entreprises, des organisations bénévoles et de chaque Canadien.

Chapitre 3 : Mesure de rendement pour la stratégie de développement durable

Environnement Canada a agencé, en fonction de ses trois sous-fonctions, les résultats prévus à long terme selon les principes du développement durable. Or, ces trois sous-fonctions consistent en un *Environnement sain*, la *Sécurité contre les risques attribuables à l'environnement* et une *Société plus verte*. Dans ce large cadre établi pour les résultats, le Ministère a circonscrit un certain nombre de secteurs qui contribuent particulièrement au développement durable.

Les données qui suivent sur le rendement déterminent deux niveaux distincts mais complémentaires et le Ministère compte s'en inspirer pour mesurer les progrès qu'il réalisera. Ce sont des mesures de l'efficacité de sa stratégie de développement durable (comme l'aptitude d'Environnement Canada à rejoindre les décideurs, à établir des partenariats avec eux et à les influencer) et les indicateurs des retombées de la contribution du Ministère pour la réalisation des buts environnementaux à long terme.

Comme en témoigne son rapport de rendement de l'automne 1996, Environnement Canada surveille déjà un vaste ensemble de dossiers et fait rapport des progrès réalisés dans chaque cas. Il s'agit donc maintenant pour le Ministère de citer ces mesures dans le contexte du développement durable et d'y apporter, s'il y a lieu, des améliorations et des retouches pour rendre compte de son rendement de façon plus révélatrice.

En termes plus précis, le Ministère compte jauger ses progrès en se servant des mesures de rendement et des indicateurs qui existent déjà et qui s'appliquent tout à la fois à la nécessité d'influencer les autres et à son intention de réaliser des améliorations mesurables dans l'environnement. Parmi les mesures d'influence, mentionnons la réalisation d'arrangements de partenariat et l'utilisation ou la mise au point des produits et des services du Ministère. Parmi les mesures ayant trait aux buts environnementaux, mentionnons le pourcentage des habitats rétablis, la conformité aux règlements et l'adoption de technologies peu polluantes. Ces mesures de rendement puiseront dans les indicateurs tirés de la série nationale des indicateurs environnementaux, auxquels il faut ajouter des mesures particulières qui fourniront une évaluation plus détaillée des progrès réalisés. Elles continueront de fournir des renseignements valides et vérifiables quant aux résultats intermédiaires et à long terme.

Le Ministère réexaminera ces mesures pour déterminer les facteurs supplémentaires qui contribueront à les relier au contexte du développement durable. Par exemple, l'adoption de technologies moins polluantes pourrait être reliée à des indicateurs indirects de la valeur économique, comme les emplois, la croissance sectorielle ou l'augmentation des exportations. Dans d'autres domaines, il faudra établir de nouveaux indicateurs, tout à la fois quantitatifs et qualitatifs. Certains fourniront des renseignements à court terme, qui pourront être utiles immédiatement pour déterminer les progrès réalisés. D'autres, par contre, comme les courbes des tendances, n'indiqueront que les changements vérifiables dans les conditions ou les comportements sur plusieurs années d'observation.

Le Ministère procédera graduellement à l'application de cette stratégie aux affaires d'Environnement Canada et à l'amélioration du

cadre actuel de rendement pour couvrir tous les aspects de ses engagements en matière de développement durable; cela fera partie de son cycle normal de la planification d'affaires. Tout au cours de cette évolution, le cadre doit continuer à fournir des renseignements utiles aux décideurs, tout en demeurant administrable malgré les restrictions budgétaires. Là où des mesures n'ont pas encore été établies, le Ministère utilisera les données actuelles ou les renseignements dont il dispose pour produire des mesures d'appoint, si possible. Il agira également de concert avec d'autres pour employer divers forums, comme l'initiative pangouvernementale de la mesure du rendement, afin d'établir des indicateurs et des cadres de mesure à partager.

Dans le contexte du cadre de responsabilisation d'Environnement Canada pour les résultats à long terme (voir pp. 32-33) et les indicateurs connexes (voir l'annexe G), le Ministère mesurera son rendement tout en exécutant sa stratégie. Il tiendra compte, à cette fin, des étapes qu'il franchira et de l'influence qu'il aura sur ses principaux partenaires au cours des trois prochaines années. Le cadre de mesure du rendement qui est présenté dans les pages suivantes continuera d'évoluer.

Sigles utilisés dans le cadre suivant de mesure du rendement

AAAC =	Agriculture et Agroalimentaire Canada
MAINC =	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
MAECI =	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
SC =	Santé Canada
IC =	Industrie Canada
RNCan =	Ressources naturelles Canada
MTPSG =	Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux
TC =	Transports Canada
LCPE =	Loi canadienne sur la protection de l'environnement
StatCan =	Statistique Canada
US EPA =	Agence américaine pour la protection de l'environnement
SCT =	Secrétariat du Conseil du Trésor
CRDI =	Centre de recherche pour le développement international
ACDI =	Agence canadienne de développement international
OCDE =	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG=	Organisations non gouvernementales

But A : Accroître la capacité d'Environnement Canada d'atteindre les buts du développement durable

Initiatives	Pour atteindre des résultats à très court terme	Chercher surtout à influer sur les principaux partenaires	Éléments qui servent à la mesure
Acquérir les techniques et les instruments nécessaires pour faire une analyse socio-économique dans la conception des politiques d'Environnement Canada	• Mener des études avec les partenaires pour le recours aux instruments économiques • Améliorer les instruments et les mécanismes de gestion pour la mise en oeuvre de la stratégie de développement durable • Réviser les programmes de financement dans le contexte de l'étude de base des taxes, des impôts et des subventions	Finances, Industrie Canada	Nombre de projets pilotes pour le recours aux instruments économiques et pour le rajustement des taxes, des impôts et des subventions; nombre d'études
Établir les indicateurs du développement durable	• Établir des indicateurs de durabilité pour incorporer les valeurs du capital naturel • Publier l'inventaire de référence de l'évaluation environnementale pour déterminer la valeur des biens non commerciaux (1997)	StatCan, Finances, RNCan, ONG Milieux scientifiques, provinces, secteur privé, US EPA, communauté internationale	Nombre d'indicateurs en usage au gouvernement fédéral Tendances dans la prise en compte de l'inventaire
Pour la gestion des substances toxiques, accroître la capacité d'Environnement Canada de faire une analyse socio-économique, d'adopter des méthodes axées sur le marché et d'appliquer les résultats de ses recherches scientifiques	• D'ici l'an 2001, terminer l'évaluation de 25 substances figurant dans la deuxième liste des substances d'intérêt prioritaire • Évaluer 500 nouveaux produits chimiques par année • Renouveler le programme ARET pour y engager un plus grand nombre de participants industriels et gouvernementaux pour diminuer les émissions de substances toxiques • Appliquer les plans prévus pour l'élimination presque complète de certaines substances toxiques rémanentes et bioaccumulables (1999) • Cinquante lignes directrices canadiennes pour la qualité de l'environnement, relatives au sol, à l'eau, aux sédiments ou au biote pour les substances toxiques d'importance nationale (1998)	Fabricants et utilisateurs de substances toxiques, rémanentes et bioaccumulables et d'autres substances préoccupantes Conseil canadien des ministres de l'Environnement	Mesures pour éliminer presque complètement les substances toxiques, rémanentes et bioaccumulables ou gestion du cycle de vie des autres substances toxiques Nombre de normes ou de lignes directrices acceptées

But A : Accroître la capacité d'Environnement Canada d'atteindre les buts du développement durable (suite)

Initiatives	Pour atteindre des résultats à très court terme	Chercher surtout à influer sur les principaux partenaires	Éléments qui servent à la mesure
Pour aborder la question du changement climatique, améliorer l'application et la communication des recherches scientifiques, de l'analyse socio-économique et des méthodes axées sur le marché d'Environnement Canada	• Conformément au programme d'action fédéral, le gouvernement fédéral, dans ses opérations, stabilisera les émissions de gaz à effet de serre à leurs niveaux de 1990 d'ici l'an 2000 et les réduira au moins de 20 % d'ici l'an 2005 par rapport à 1990	RNCan, TC, MTPSG, SCT	Intégration dans les instruments réglementaires et administratifs de l'analyse socio-économique et des effets sur les écosystèmes du changement climatique
	• Publier l'étude sur l'ensemble du Canada pour évaluer les répercussions sociales, économiques et biologiques de la variabilité du climat et du changement climatique au Canada (première évaluation en 1997, programme de recherche de 1997-1998 à 2001-2002)	Canadiens	Degré de sensibilisation du public et de sa compréhension du changement climatique, de ses répercussions et des mesures qui peuvent être prises, y compris les options relatives à la faculté de s'y adapter
Pour respecter les engagements du Canada en vertu de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, améliorer l'application des données scientifiques et de l'analyse socio-économique	• Terminer les plans de rétablissement des espèces menacées et en péril	Autres ministères, ONG, autres ordres de gouvernement	Nombre de plans de rétablissement pour les espèces qui vivent sur les terres fédérales Nombre de mesures complémentaires pour les espèces à risque

But B : Mieux savoir faire comprendre les avantages du développement durable

Initiatives	Pour atteindre des résultats à très court terme	Chercher surtout à influer sur les principaux partenaires	Éléments qui servent à la mesure
Accroître l'influence d'Environnement Canada dans le secteur de l'énergie	• Promulguer le règlement sur le benzène • Énoncé de principe sur l'écologisation de l'énergie auprès des autres ministères • Faire valoir la compétitivité des connaissances relatives à l'énergie verte et renouvelable	RNCan et CT Producteurs d'énergie	Programme concerté des buts et des politiques communes Ententes pour des mesures concertées
Partenariats pour le développement durable dans le Nord	• Revoir les stratégies de gestion d'Environnement Canada dans le Nord, y compris les sciences et la technologie et les facteurs socio-économiques • Élargir le champ d'application des ententes administratives de la LCPE, pour y englober une représentation des Autochtones, ainsi que les ententes relatives aux équivalences, pour y englober les autorités gouvernantes des Autochtones aux termes d'une nouvelle version de la LCPE, et élargir le comité consultatif fédéral-provincial pour y incorporer des représentants autochtones • Fournir des conseils spécialisés à l'appui du Conseil de l'Arctique et de la Stratégie pour la protection de l'environnement arctique (1997 et les années suivantes) • Élaborer une stratégie fédérale pour les sciences et la technologie dans le Nord avec d'autres ministères	Peuples autochtones, territoires, MAINC	Nombre de cas de mesures communes pour la conservation des écosystèmes Nombre d'ententes administratives et d'ententes relatives aux équivalences conclues avec les peuples autochtones
Partenariats avec les peuples autochtones et leurs autorités gouvernantes	• Chercher à incorporer les considérations relatives à la gestion de l'environnement dans tous les accords de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale	MAINC, Territoires et peuples autochtones	Nombre d'ententes relatives à la gestion de l'environnement conclues avec les peuples autochtones

But B : Mieux savoir faire comprendre les avantages du développement durable (suite)			
Initiatives	**Pour atteindre des résultats à très court terme**	**Chercher surtout à influer sur les principaux partenaires**	**Éléments qui servent à la mesure**
Mieux gérer les interdépendances et les partenariats au gouvernement	• Programme commun relatif aux politiques et aux sciences (p. ex., santé, énergie, réforme fiscale écologique) • Mieux intégrer les programmes des politiques et des sciences • Offrir des services d'une façon de plus en plus horizontale aux autres ministères	RNCan, SC, IC, Finances	Initiative commune pour des politiques novatrices dans des domaines d'intérêt mutuel, comme le changement climatique, l'air des villes et les océans
Renforcer les partenariats d'Environnement Canada avec les provinces	• Négocier les ententes auxiliaires de l'Accord pancanadien d'harmonisation environnementale avec les provinces au sujet des normes, des inspections, d'autres domaines • Poursuivre les ententes bilatérales et multilatérales avec les provinces et les territoires pour rationaliser les fonctions environnementales relatives à certains résultats particuliers par rapport à l'environnement (1998)	Conseil canadien des ministres de l'Environnement	Nombre d'ententes relatives à l'harmonisation et résultats de ces ententes Normes nationales acceptées
Faire porter l'effort international sur des domaines d'intérêt national	• Inscrire les considérations relatives à l'environnement et à la responsabilisation dans les ententes commerciales internationales de coopération économique • Renforcer les partenariats relatifs aux sciences et à la technologie, aux politiques et à l'économie pour la gestion de l'environnement, les technologies et l'aide au développement • Accroître le rôle du Canada comme source d'expertise, de connaissances et de savoir-faire pour le développement durable • Fournir des solutions canadiennes et faciliter le transfert des technologies et la diffusion de solutions pratiques partout dans le monde	États-Unis, pays de l'Amérique latine MAECI, CRDI, ACDI Pays de la région de l'Asie-Pacifique	Veiller à ce qu'on tienne davantage compte des priorités canadiennes dans les ententes commerciales internationales et dans les ententes de coopération environnementale Tendances dans la commercialisation et dans l'utilisation des technologies douces et des pratiques écologiques Nombre de protocoles d'entente et de projets internationaux

But B : Mieux savoir faire comprendre les avantages du développement durable (suite)			
Initiatives	**Pour atteindre des résultats à très court terme**	**Chercher surtout à influer sur les principaux partenaires**	**Éléments qui servent à la mesure**
Travailler de concert avec le secteur privé pour déterminer les avantages environnementaux et économiques de la prévention de la pollution et des perspectives connexes pour la création d'emplois	• Aider l'industrie à résoudre les problèmes relatifs à la protection de l'environnement et de la santé humaine en améliorant les sciences et la technologie, en accroissant la capacité de résoudre les problèmes nationaux et de pénétrer sur les marchés étrangers • Centre national de documentation sur la prévention de la pollution (1997) • Appuyer les centres canadiens pour l'avancement des technologies environnementales • Confier l'application du programme de vérification technologique au secteur privé	Petites et moyennes entreprises et entreprises de fabrication	Nombre de nouveaux codes pour la protection de l'environnement et de nouvelles lignes directrices pour y incorporer les principes de la prévention de la pollution Nouveaux emplois créés par la croissance du secteur des industries de l'environnement et des secteurs relatifs aux connaissances et à la capacité en matière de développement durable Tendances dans la planification libre de l'industrie pour la prévention de la pollution
Pousser les jeunes à l'action	• À compter de 1997, faire participer les jeunes Canadiens aux programmes de l'environnement (le Service éco-jeunesse international et Horizon Sciences) avec, comme objectif, 154 jeunes la première année et 234 la deuxième année • D'ici 1999, étendre la gamme des produits d'information sur la Voie verte et en permettre l'accès aux jeunes et aux éducateurs par l'intermédiaire du Réseau scolaire	Jeunes canadiens Entreprises canadiennes Éducateurs	Nombre de jeunes qui participent aux activités internationales et qui trouvent des occasions d'emplois dans le secteur des industries de l'environnement et dans le secteur lié aux connaissances et à la capacité en matière de développement durable Nombre de conseils sur le site Web de la Voie verte, nombre et type de renseignements fournis sur le Réseau scolaire

But C : Fournir aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions dans un environnement changeant

Initiatives	Pour atteindre des résultats à très court terme	Chercher surtout à influer sur les principaux partenaires	Éléments qui servent à la mesure
Intensifier les efforts en vue de l'éducation et de la communication dans le domaine de l'environnement	• Veiller à ce que les produits d'Environnement Canada soient adaptés aux besoins des clients et à ce qu'Environnement Canada ait la capacité d'offrir des services de qualité d'une façon opportune • D'ici l'an 2000, terminer la série de 12 rapports d'évaluation de l'état de l'environnement • Employer les technologies de communication pour faciliter la diffusion de l'information relative à l'environnement, entre autres, étendre la gamme des produits d'information qu'on peut consulter sur la Voie verte et le Réseau scolaire	Médias Milieux universitaires, milieux scientifiques, écoles, provinces	Demande et accroissement du régime de recouvrement des frais, par exemple, pour les services de glaciologie et pour la prévision météorologique spécialisée Demande de la part du public des rapports d'évaluation Nombre de visites et de récidives sur la Voie verte
Contribuer à la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché international	• Mettre au point des produits et des services ciblés pour permettre aux clients du secteur économique d'adapter leurs décisions économiques et sociales aux conditions changeantes de l'environnement et leur permettre de trouver des créneaux économiques • Projet pilote pour la prévision des niveaux de l'eau et de la quantité des eaux (1997) • Travailler de pair avec le secteur de l'assurance pour qu'il puisse prendre les décisions éclairées à la lumière du changement climatique	Industrie maritime et gens de mer Secteur de l'assurance	Demande de produits spécialisés Étendre la mesure dans laquelle l'industrie adapte ses gestes spontanées aux mesures relatives au changement climatique Établissement en collaboration et utilisation des scénarios d'Environnement Canada sur les états futurs possibles de l'environnement

But C : Fournir aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour prendre de bonnes décisions dans un environnement changeant (suite)			
Initiatives	**Pour atteindre des résultats à très court terme**	**Chercher surtout à influer sur les principaux partenaires**	**Éléments qui servent à la mesure**
Avertir les Canadiens des risques attribuables à l'environnement pour leur santé et leur sécurité	• Diffuser des prévisions sur la qualité de l'air en association avec d'autres gouvernements • Améliorer les systèmes de détection et d'avertissement pour réduire les risques que courent les Canadiens dans le cas d'intempéries graves • Faire avancer le programme national de météorologie pour fournir des indices atmosphériques pour les prédictions de l'environnement à l'échelle locale	Provinces	Nombre d'ententes sur les indices relatifs à la qualité de l'air et sur les mesures prises en collaboration pour la surveillance et l'établissement des rapports
Prédire une plus grande variété de paramètres environnementaux sur différentes échelles temporelles	• Recherche sur le climat pour de meilleures résolutions temporelles et spatiales pour comprendre les répercussions locales des changements planétaires	Milieux universitaires	Travaux de recherche en collaboration et scénarios de plus en plus précis.
	• Améliorer la capacité de prédiction pour la modélisation des états futurs de l'environnement	Ministères fédéraux à vocation scientifique, milieux universitaires	Fiabilité des modèles et des scénarios
	• Sur la foi des modèles, déterminer les endroits à risque et transférer les renseignements et les instruments nécessaires aux Canadiens pour leur permettre de tenir compte dans leurs décisions des considérations d'ordre environnemental		Demande de modèles et de scénarios
	• Combiner l'expertise météorologique et hydrologique pour fournir des prédictions sur le niveau des eaux dans les bassins de façon à réduire au minimum les dangers d'inondation tout en maximisant les avantages potentiels des réservoirs d'eau	Provinces, centrales hydro-électrique	Exactitude des prédictions sur le niveau des eaux et demande de ces prédictions

But D : Donner l'exemple pour l'écologisation des opérations du gouvernement			
Initiatives	**Pour atteindre des résultats à très court terme**	**Chercher surtout à influer sur les principaux partenaires**	**Éléments qui servent à la mesure**
Montrer l'exemple dans la gestion saine de l'environnement	• Commencer à mettre en pratique un système de gestion de l'environnement dans toutes les régions et dans tous les services (1997) • Réaliser et maintenir 80 % de conversion des déchets de bureau pour les soustraire aux décharges publiques • Réduction de 75 % de la consommation d'énergie et d'eau, conversion des véhicules aux carburants de remplacement (1998) • Acheter entre 15 % et 20 % de l'énergie utilisée par Environnement Canada à partir de sources renouvelables d'ici l'an 2010 et entreprendre des projets pilotes pour l'utilisation d'une énergie verte en 1998-1999 • Comme il est indiqué dans la politique de l'environnement d'Environnement Canada, se conformer aux lois et règlements du gouvernement fédéral en matière d'environnement, veiller à rendre compte de ces activités par rapport aux lois, aux règlements et aux normes utilisés pour l'instance dans laquelle les opérations et les bâtiments sont situés et faire valoir la même chose partout dans l'appareil fédéral aux termes de la LCPE • Respect des normes d'hébergement économique dans les bâtiments qui appartiennent à Environnement Canada ou qu'il loue par l'intermédiaire d'une entente de premier occupant • Présenter des instruments pour inciter les gens à faire des achats écologiques et surveiller l'utilisation de ces instruments	Gestionnaires et personnel d'Environnement Canada	Continuer à participer à des mécanismes de collaboration et adopter les meilleures pratiques et les meilleures politiques pour l'écologisation des opérations Tendances dans la réduction des déchets État du parc automobile : taille réelle et prévue Conversion réelle et prévue de véhicules aux carburants de remplacement Taux de conversion à des technologies éconergétiques Nombre de contrats en vigueur pour une énergie verte

But D : Donner l'exemple pour l'écologisation des opérations du gouvernement (suite)			
Initiatives	**Pour atteindre des résultats à très court terme**	**Chercher surtout à influer sur les principaux partenaires**	**Éléments qui servent à la mesure**
Travailler de pair avec d'autres ministères du gouvernement pour partager les meilleures pratiques dans l'écologisation des opérations du gouvernement	• Initiative des bâtiments fédéraux dans une centaine de bâtiments • Continuer à regrouper les milieux fédéraux pour élaborer les meilleures pratiques à adopter et dresser des cadres collectifs pour les questions communes, et partager l'information	MTPSG Partenariat en matière de responsabilisation environnementale EC-SCT, Conseil fédéral sur les systèmes de gestion de l'environnement	Consommation d'énergie et d'eau au gouvernement fédéral Participation à des forums de collaboration et adoption des meilleures pratiques
Prôner l'écologisation des opérations dans toutes les organisations nationales et internationales	• Continuer à travailler de pair avec l'OCDE pour préconiser l'adoption, sur la scène internationale, des principes de l'écologisation des opérations gouvernementales	OCDE	Mesure dans laquelle le Canada exerce son influence pour l'écologisation des organisations internationales

Les initiatives et les résultats à obtenir à très court terme qui sont donnés ci-dessus ont pour but de contribuer à la réalisation des résultats à long terme d'Environnement Canada, selon le tableau qui suit.

Engagements à long terme du Ministère en vue des résultats

Fournir aux Canadiens avec leur collaboration :	*Ce qui sera démontré par :*
Un environnement sain	
La réduction des incidences négatives sur l'atmosphère et une aide aux Canadiens afin qu'ils comprennent mieux les conséquences de leurs activités et qu'ils s'adaptent à la situation	• La réduction et la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre aux Canada et la promotion de mesures internationales pour réduire les concentrations planétaires • La stabilisation, la réduction ou l'élimination de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone afin que cette couche commence à se rétablir • La réduction au Canada des niveaux du smog et des particules qu'on peut inhaler • La réduction au minimum des effets négatifs des précipitations acides • Une plus grande considération de la durabilité dans toutes les décisions du secteur énergétiques du Canada • La réduction des agressions que causent les émanations des moyens de transport sur l'environnement • Une meilleure connaissance des processus atmosphériques pour prévoir les futurs changements atmosphériques et s'y adapter
L'élimination de la menace que représentent les substances toxiques	• La détermination pour les Canadiens, en temps opportun et de façon efficace, sur la foi de bonnes recherches et de bonnes évaluations scientifiques, des sources des substances toxiques, des effluents, des émissions et des déchets qui doivent faire l'objet d'une gestion, ainsi que des quantités rejetées dans l'environnement • La prise de mesures de contrôle pour éliminer à peu près complètement les substances toxiques persistantes et bioaccumulables découlant de l'activité humaine • La prise de mesures de contrôle pour prévenir, réduire ou éliminer les risques que présentent les substances toxiques qui ne respectent pas les critères de la voie 1 du TGPA et d'autres substances préoccupantes
L'application, de façon juste et efficace, des lois et des règlements relatifs à l'environnement	• L'assurance d'un haut degré d'observation des lois et des règlements • L'accroissement de la capacité d'application des lois et des règlements • Les Canadiens comprennent la loi, savent ce qu'on attend d'eux et s'attendent à ce que la loi soit adéquatement appliquée • Les ministères et organismes fédéraux comprennent les loi, savent ce qu'on attend d'eux et agissent en conséquence
La conservation et l'accroissement de la biodiversité canadienne et planétaire	• Des tendances positives de rétablissement des espèces menacées ou en péril • La conversation ou le maintien à des niveaux convenables des populations désignées de la faune qui révèlent de la compétence fédérale • La protection et l'amélioration des habitats fauniques et des écosystèmes d'importance • L'avancement du programme grâce au leadership et à l'expertise du Canada • La mise en place d'un cadre national pour assurer la conservation efficace de la biodiversité canadienne
La conservation et la restauration des écosystèmes	• L'entreprise de recherches scientifiques sur les écosystèmes, la mise au point des instruments scientifiques, le transfert de l'information à l'appui des initiatives de gestion des écosystèmes • La constitution d'une capacité et d'une infrastructure de gestion modernes et adorables pour assurer l'exécution de programmes de qualité sur la science des écosystèmes • La détermination et la conservation des écosystèmes vulnérables qui sont prioritaires, au moyen de stratégies et d'initiatives régionales, sectorielles et autres • L'acceptation par les Canadiens du défis d'assainir les lieux, de prévenir la pollution et de conserver les ressources hydriques du Canada • La prise d'initiatives axées sur les écosystèmes qui sont considérées comme prioritaires à l'échelle nationale pour améliorer la santé et la durabilité des écosystèmes ciblés du Canada

Engagements à long terme du Ministère en vue des résultats (suite)

Fournir aux Canadiens avec leur collaboration :	*Ce qui sera démontré par :*
La sécurité contre les risques environnementaux	
Des prévisions des conditions météorologiques et environnementales et la diffusion des avertissements de veille météorologique	• La diffusion de prévisions et d'avertissements de veille météorologique opportuns et exacts • La prise de décisions judicieuses en s'adaptant au changement des conditions météorologiques et climatiques • La capacité scientifique d'évaluer les répercussions des décisions sociales et économiques sur l'état futur de l'environnement
La prévention ou la réduction de la fréquence, de la gravité et des conséquences pour l'environnement des situations d'urgence que connaît le Canada	• La prévention des rejets accidentels • Une capacité d'intervention en cas de rejets accidentels • Des conseils et un soutien spécialisé aux principaux intervenants
Une société plus verte	
La promotion d'un écocivisme responsable en aidant les Canadiens à utiliser de façon efficace l'information et les conseils en matière d'environnement qui leur sont fournis	• La prestation de services et de produits qui répondent aux besoins des Canadiens • La conception de services et de produits qui aident les Canadiens à prendre des décisions responsables en matière d'environnement • Un bon appui du public à l'égard des services fournis par Environnement Canada
La préparation pour les Canadiens des instruments dont ils ont besoin pour prévenir la pollution et la mise au point de technologies douces et d'une capacité verte qui leur offrent des avantages sur les plans social, économique et environnemental	• Plus grande importance accordée à la prévention de la pollution au pays (auprès des gouvernements, du public, de l'industrie) et sur la scène internationale • Le transfert au public des technologies non polluantes, du savoir-faire et de l'expertise en la matière • L'adoption des technologies vertes et la prestation de services écologiques pour rendre les secteurs industriels plus "éco-efficaces"; les respect des obligations internationales, la croissance économique et la création d'emplois • Le respect par Environnement Canada des dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et les directives du Cabinet relatives à l'évaluation environnementale des politiques et des programmes tout en faisant progresser le programme du Ministère pour l'évaluation environnementale et autres questions environnementales • La mobilisation du public et d'autres intervenants et l'élargissement de l'accès aux activités du Ministère, la prestation d'une information en matière d'environnement et d'autres instruments pour mieux exposer les enjeux, permettre la prise de décisions judicieuses et faire progresser le programme environnemental du Canada
La mobilisation à l'échelle nationale des partenariats efficaces et la constitution d'une voix forte sur la scène internationale à l'appui d'un programme de développement durable	• Par le rôle de chef de file et les mesures visibles, le gouvernement fédéral intègre des principes du développement durable dans ses politiques et ses opérations • L'établissement de partenariats pour promouvoir, élaborer et rationaliser les politiques et les pratiques en matière d'environnement • Des ententes et des réunions internationales pour favoriser et protéger les intérêts du Canada et stimuler la résolution des questions relatives au bien commun

Annexes de la stratégie

Annexe A : Le profil du Ministère

Son mandat

Le ministère de l'Environnement a été constitué en juin 1971 par suite de la proclamation de la *Loi organique de 1970*. Il est né de la fusion de plusieurs des services du gouvernement fédéral qui étaient chargés du milieu naturel.

Environnement Canada est chargé de l'application des lois suivantes :

- *La Loi sur les ressources en eau du Canada;*
- *La Loi sur la faune du Canada;*
- *La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;*
- *La Loi canadienne sur la protection de l'environnement;*
- *La Loi canadienne sur la Semaine de l'Environnement;*
- *La Loi sur le ministère de l'Environnement;*
- *La Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux;*
- *La Loi de la conservation du lac Seul;*
- *La Loi sur la Commission de contrôle du lac des Bois;*
- *La Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs;*
- *La Loi sur la semaine nationale de la faune;*
- *La Loi sur les renseignements en matière de modification du temps;*
- *La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial.*

La *Loi sur le ministère de l'Environnement* tient compte du fait qu'il n'incombe pas seulement au ministre de l'Environnement de préserver et d'améliorer l'environnement. Elle confère néanmoins au ministre de vastes responsabilités pour la protection de l'environnement; le ministre doit donc favoriser et encourager les habitudes propices à améliorer l'environnement; il doit aussi collaborer avec d'autres ayant des objectifs semblables. Ses politiques, ses programmes et ses règlements reposent sur les recherches scientifiques qui sont essentielles à l'obtention de chacun des résultats escomptés.

Les services qu'Environnement Canada offre aux Canadiens comprennent la protection, la conservation et la restauration de l'environnement, les lois, règlements et politiques du gouvernement fédéral en matière d'environnement, les avertissements des risques attribuables à l'environnement et la protection contre ces risques.

Ces dernières années, le développement durable est devenu un but national, une principale orientation du gouvernement du Canada et une nouvelle hypothèse de la gestion de l'environnement au pays. La mission d'Environnement Canada consiste à établir une capacité nationale pour le développement durable qui rendra l'environnement sûr et sain et l'économie forte et prospère.

Les Canadiens mettent davantage l'accent, non plus tellement sur des problèmes particuliers et isolés, mais plutôt sur les écosystèmes tout entiers. Nous prenons conscience aussi de la dimension planétaire des préoccupations de nature environnementale et nous apprenons qu'il y a des limites à ce que le gouvernement peut faire. En raison des restrictions financières, il nous faut faire preuve de plus en plus de stratégie dans la dépense des deniers publics. Bien que le Ministère ait toujours eu recours aux mesures législatives, entre autres instruments, pour amener les gens à changer de comportement, il appert que bien des questions environnementales ne peuvent se résoudre uniquement par des lois ou des règlements.

Outre le fait que nous constatons toujours davantage la complexité des problèmes liés à l'environnement, force nous est aussi de constater qu'il y a un lien inextricable entre l'environnement et l'économie. Cela veut dire qu'on ne saurait bien gérer l'environnement que dans le vaste contexte du développement socio-économique.

Sa structure

Environnement Canada fait la planification, administre différentes sphères de responsabilisation et rend compte de son rendement au moyen des trois sous-fonctions du Ministère, un environnement sain, la sécurité contre les risques attribuables à l'environnement et une société plus verte. Les deux premières portent essentiellement sur les questions environnementales de l'heure tandis que la troisième met l'accent sur la capacité de la société de préserver l'environnement en vue de l'avenir.

Environnement Canada entreprend et favorise des programmes qui lui permettent de soutenir l'environnement et de réduire les risques de l'environnement pour la santé humaine, de diffuser des prévisions météorologiques et des avertissements, d'offrir des services de préparation en cas d'urgence, de donner aux Canadiens les instruments qui leur permettront d'édifier une société plus verte. À l'appui de ces sous-fonctions, l'administration joue le rôle de meneur; par son intermédiaire, les systèmes sont intégrés et elle offre des services communs.

Un environnement sain : Les Canadiens s'inquiètent des risques pour l'environnement de l'activité humaine et des dangers que ces risques posent à leur propre santé et ils s'interrogent aussi sur la durabilité de l'environnement pour les générations futures. Ils s'attendent à ce qu'on comprenne, qu'on surveille et qu'on contrôle ou prévienne les risques attribuables à l'environnement. Dans cette sous-fonction, Environnement Canada prévient ces risques en fournissant des connaissances scientifiques et spécialisées, en établissant avec ses partenaires des stratégies et des normes nationales, en adoptant des lois et des règlements fédéraux en matière d'environnement et en veillant à ce que ces lois et ces règlements soient rigoureusement appliqués.

La sécurité contre les risques attribuables à l'environnement : La vie et les biens des Canadiens sont menacés par les risques environnementaux d'origine naturelle et humaine; il peut s'agir de violentes intempéries, de déversements de pétrole ou d'incendies de pneus. Environnement Canada offre des services d'information pour permettre aux Canadiens de réduire ces risques au minimum et de se protéger contre eux. Il le fait en transmettant, en temps opportun, des avertissements météorologiques et environnementaux, en prédisant les états que prendra l'environnement à l'avenir et en offrant des services qui visent à réduire la fréquence et la gravité des urgences environnementales.

Une société plus verte : Par sa troisième sous-fonction, le Ministère cherche à concilier les intérêts de l'écologie et de l'économie, à éliminer les barrières qui font obstacle à une action responsable en matière d'environnement et à stimuler la capacité de tous les secteurs de la société d'agir en fonction de leurs responsabilités et de leurs valeurs environnementales. Le Ministère fournit aux Canadiens des renseignements utiles et accessibles, des instruments et des technologies facilement applicables et des politiques qui intègrent les considérations sociales, économiques et environnementales.

À l'extérieur, Environnement Canada rend compte de son rendement par ses sous-fonctions; à l'intérieur, il administre ses ressources et obtient des résultats au moyen des centres de responsabilité qui existent dans les structures actuelles de l'organisation. Ces structures recoupent les sous-fonctions. Environnement Canada est organisé en sept services à l'administration centrale (le cabinet du ministre et le bureau du sous-ministre, le Service de l'environnement atmosphérique, le Service de la conservation de l'environnement, le Service de la protection de l'environnement, les Services ministériels, le Secteur des politiques et des communications et la Direction générale des ressources humaines) et en cinq régions intégrées (l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies et le Nord, le Pacifique et le Yukon). Environnement Canada compte environ 4 900 employés et son budget actuel est de 546 millions de dollars.

Environnement Canada modifie sa manière de faire dans ses opérations. Par conséquent, les stratégies et les instruments du Ministère changent de façon plutôt fondamentale. Le Ministère procédait auparavant à diverses interventions pour exécuter ses programmes thématiques. Pour donner à ses interventions un effet de levier étendu et pour en tirer de multiples avantages, il cherche plutôt à cibler ses actions en fonction de ses recherches scientifiques, d'une surveillance plus approfondie de la situation et d'une soigneuse évaluation des risques relatifs.

Environnement Canada fait figure de chef de file en intégrant les principes du développement durable dans ses structures administratives sur le triple plan international, national et local, en édifiant des programmes partagés avec d'autres secteurs de la société canadienne, en stimulant et en protégeant les intérêts du Canada à l'étranger.

Ses partenaires

Pour que le développement durable devienne une réalité pratique, il faut pouvoir compter sur de solides partenariats. Environnement Canada croit qu'en exécutant les principes du développement durable, il assume une responsabilité que partagent les particuliers, les gouvernements, l'industrie, les peuples autochtones et les organisations non gouvernementales.

Nous renforcerons les partenariats entre Environnement Canada et tous les ministères fédéraux pour favoriser une plus profonde

intégration des intérêts économiques, du milieu naturel et de la politique sociale. Nous nous efforcerons en particulier d'établir des programmes communs avec les ministères des Finances, de l'Industrie, des Affaires étrangères et du Commerce international, des Ressources naturelles, de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, des Pêches et des Océans, des Affaires indiennes et du Nord canadien, du Patrimoine canadien, de la Santé, du Développement des ressources humaines.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux continueront d'être des partenaires essentiels dans la réalisation du développement durable au Canada. Les provinces et les territoires sont à établir des modèles régionaux et locaux de développement durable.

L'accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale, par laquelle le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux travaillent en association pour que la qualité de l'environnement suive les plus hautes normes possible au pays et il fournira une base ferme pour entreprendre une action coopérative et concertée en vue du développement durable. De solides partenariats ont été établis avec les administrations municipales et ces partenariats devraient être fortifiés davantage.

Les entreprises représentent un partenaire crucial pour veiller à ce que le développement soit durable. Ce secteur a joué un rôle dynamique par l'intermédiaire de ses associations nationales et aussi par certaines enceintes nationales et internationales comme le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, et l'Institut international du développement durable. Toutes ces associations réunissent divers centres d'intérêt en vue du développement durable.

Dans le règlement des revendications territoriales et la mise en oeuvre de l'autonomie gouvernementale, les peuples autochtones assument un rôle croissant dans la gestion environnementale de leurs terres. Environnement Canada devra édifier de nouveaux partenariats et consolider les liens qui l'unissent aux peuples autochtones s'il veut réussir à rendre l'environnement propre, sain et productif sur ces terres.

Les organisations non gouvernementales et d'autres groupes communautaires contribuent, de diverses façons, à la réalisation du développement durable. Ils offrent des points de vue nouveaux dans les dossiers environnementaux; ils sont étroitement reliés aux collectivités et ils peuvent contribuer à sensibiliser le public à l'environnement. Il est essentiel qu'Environnement Canada puisse entretenir des relations avec ces groupes, parce qu'ils contribuent à mieux faire comprendre de part et d'autre les enjeux et à partager les solutions.

Il est nécessaire d'en arriver à une coopération internationale pour intégrer les considérations relatives à l'économie mondiale et au partage de l'environnement de façon à favoriser le développement durable partout dans le monde. La stratégie du Canada est sélective pour ce qui est des institutions internationales, du droit international et des ententes bilatérales et multilatérales pour promouvoir les intérêts canadiens. Environnement Canada appuie la participation du Canada aux conventions internationales (par exemple, sur le changement climatique et sur la biodiversité), aux travaux des organisations environnementales, économiques et financières (par exemple, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'OCDE et la Banque mondiale) et au réseau scientifique international (par exemple, le Programme international géosphère-biosphère et le Conseil

international des unions scientifiques) et il travaille de pair avec d'autres pays, comme les États-Unis, pour protéger leurs intérêts et relever leurs défis communs.

Annexe B : Sommaire des consultations

Puisque les stratégies de développement durable doivent être élaborées et mises en oeuvre d'une façon ouverte et transparente, comme il est indiqué dans le *Guide de l'écogouvernement*, il s'ensuit que les consultations constituent une partie importante de la préparation du document. Lorsqu'Environnement Canada a mené des consultations internes et externes, son intention était de recevoir une abondance de commentaires et de points de vue, faits en connaissance de cause, sans essayer d'atteindre à un consensus. Comme fondement des consultations, le Ministère a préparé un document de réflexion à l'automne 1996. Ce document exposait la vision qu'Environnement Canada avait du développement durable, la façon dont il en avait tenu compte dans les programmes et les activités du Ministère, ainsi que les principales questions et les principaux défis qui ont trait au développement durable. Le Ministère y proposait aussi des mesures à prendre en priorité dans le contexte de la stratégie de développement durable. Une deuxième série de consultations, qui s'appuyait sur la version provisoire de la stratégie de développement durable, a été entreprise en février 1997.

Les consultations avec les partenaires, les clients et les intervenants

Nous avons mené des consultations avec des clients et des intervenants, et aussi avec les provinces, les territoires et les autres ministères du gouvernement fédéral. Pour obtenir le plus grand nombre de points de vue possible à l'extérieur du gouvernement, nous avons également invité à participer aux consultations les représentants des peuples autochtones, des entreprises, des organisations non gouvernementales, des groupes de femmes, des syndicats, des jeunes et des universités. Le document de réflexion sur la stratégie de développement durable d'Environnement Canada a été envoyé à 123 particuliers et organisations à l'automne 1996. Tous les participants invités ont également reçu un exemplaire du *Guide de l'écogouvernement*, des modifications à la Loi sur le vérificateur général, du *Plan d'affaires* et du *Plan d'action* d'Environnement Canada. La version provisoire de la stratégie de développement durable a été envoyée à 178 particuliers et organisations en février 1997. L'annexe C donne la liste des intervenants.

Environnement Canada a offert des consultations par voie électronique, il a inscrit son document de réflexion et la version provisoire de sa stratégie de développement durable sur son site Internet et il a créé un forum de la SDD pour favoriser le dialogue. Des versions papier du document ont été mises à la disposition des principaux clients et des principaux intervenants qui n'avaient pas accès à la technologie nécessaire.

Il voyait bien des avantages possibles à la façon électronique d'entreprendre les consultations : il pouvait joindre d'autres particuliers et d'autres groupes, il éliminait les barrières géographiques pour quiconque voulait participer et cette façon était davantage respectueuse de l'environnement et plus économique que les méthodes classiques. Le recours à la voie électronique avait aussi pour but de donner à tous les Canadiens intéressés

l'occasion de pouvoir consulter le document de réflexion, de pouvoir fournir leurs commentaires et de pouvoir prendre part au forum de la SDD.

Les consultations sur la version provisoire de la stratégie de développement durable ont eu lieu entre le 7 février et le 3 mars 1997. Les parties intéressées étaient aussi invitées à participer à des séances d'information dans certaines villes du Canada.

Les consultations auprès des jeunes

Des séances d'information sur la stratégie de développement durable ont eu lieu en août 1996 à l'intention des étudiants d'été à l'emploi du Ministère dans toutes les régions d'Environnement Canada afin de susciter de l'intérêt pour le projet et de donner aux étudiants l'occasion de participer aux consultations.

À la suite des présentations, 85 étudiants se sont dits intéressés à participer aux consultations. Au total, 26 interventions ont été enregistrées à l'échelle nationale. Les commentaires des étudiants recouvraient toute une gamme de questions, dont l'importance de l'éducation, le rôle du gouvernement fédéral, les liens entre l'environnement et l'économie, la présentation et l'organisation du document de réflexion. La plupart des étudiants s'entendaient sur la notion de développement durable qui leur était présentée. Ils déploraient principalement le manque de détails sur la façon dont on se proposait de réaliser les objectifs. Les étudiants ont également jugé que le document de réflexion ne précisait pas comment la population en général pourrait contribuer à réaliser les principes du développement durable. Plusieurs ont aussi estimé que la stratégie devrait préciser les obstacles à la réalisation du développement durable.

Les consultations communes sur la stratégie de développement durable au nord du 60e parallèle

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) a invité d'autres ministères du gouvernement fédéral à se joindre à lui pour entamer des consultations coordonnées sur les stratégies de développement durable avec les gouvernements autochtones et territoriaux et les intervenants dans le Nord. Quatre ministères, dont Environnement Canada, ont accepté d'y participer. Un document sur les problèmes au nord du 60e parallèle a été rédigé et a servi de fondement aux consultations. Le document contient une section de base où l'on détaille les nombreux problèmes auxquels le Nord fait face, et il y a des chapitres distincts où l'on décrit les principales activités et les principaux problèmes en matière de développement durable que chaque ministère désire aborder. Deux ateliers ont eu lieu en décembre 1996 dans les Territoires du Nord-Ouest (Yellowknife, Iqaluit) et une réunion au Yukon (Whitehorse). Au total, 24 organisations ont participé à ces trois rencontres et elles sont énumérées à l'annexe C.

Les consultations dans les Territoires du Nord-Ouest ont fait ressortir un certain nombre de thèmes uniformes. On a cru que la réussite (ou l'échec) de la stratégie de développement durable dans le Nord dépendait de la coordination des communications et des consultations entre les gouvernements et les intervenants et avec les communautés. Les participants aux ateliers ont constaté que les cinq ministères fédéraux, qui ont pris part aux discussions, avaient fait preuve d'une collaboration sans précédent dans les consultations et ils les encourageaient à continuer dans la même voie.

Des groupes autochtones ont soulevé la question de l'usage continu des connaissances traditionnelles pour les enquêtes scientifiques.

On a parlé de l'égalité des sexes et, puisque de nombreuses répercussions du développement durable se font sentir d'abord à la maison et par les femmes, ces groupes ont aussi insisté sur la nécessité pour le gouvernement de veiller à ce que les femmes et les groupes de femmes participent aux prochaines consultations.

On s'est prononcé fermement sur la nécessité de l'éducation et de l'habilitation, en particulier pour les jeunes, de sorte que les Canadiens du Nord puissent, dans leur vie de tous les jours, prendre des décisions durables. Pour que le message du développement durable soit transmis d'une façon comprise à l'échelle communautaire, on a incité les gouvernements à prendre des initiatives plus personnelles en matière d'éducation et de communication.

Les participants aux ateliers ont également jugé qu'il serait nécessaire de stimuler les recherches scientifiques et d'en appliquer les résultats dans le Nord à l'appui du développement durable. On s'est interrogé sur le fait que plusieurs décisions relatives aux sciences nordiques provenaient d'une perspective à courte vue de lutte contre le déficit qui faisait perdre de beaucoup la capacité d'agir et avait des conséquences négatives à long terme. Ils ont soulevé certaines questions particulières, dont la nécessité d'une réforme de la réglementation, pour donner à l'industrie une idée plus juste des exigences relatives au développement durable, les sources d'énergie durable, l'importance de résoudre les revendications territoriales, la méthode du coût complet pour les aménagements, les contaminants dans le Nord et la nécessité d'entreprendre plus d'études sur les écosystèmes.

Commentaires et réactions

Les entreprises et les secteurs non gouvernementaux : Bien qu'il y ait eu relativement peu de réactions au sujet de la version provisoire de la stratégie en provenance des secteurs non gouvernementaux, les commentaires qui ont été reçus étaient positifs et favorables. On s'est dit particulièrement intéressé à participer à l'établissement d'indicateurs du développement durable et à la conduite de recherches sur les paramètres mesurables dans le contexte de l'éco-efficacité. On a aussi proposé d'établir un cadre pour vérifier l'aspect social du développement durable.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux : La réaction des gouvernements provinciaux et territoriaux a été, en général, positive et favorable. Certaines provinces considéraient la stratégie de développement durable comme une occasion de travailler ensemble dans le contexte du développement durable. D'autres ont soulevé la nécessité de mieux définir les rôles et les responsabilités des partenaires d'Environnement Canada pour réaliser le développement durable. Ils se sont dits inquiets des répercussions du développement durable sur le commerce et sur la compétitivité du Canada. Ils ont fait aussi des observations sur les aspects sociaux et culturels du développement durable.

Les autres ministères et organismes fédéraux : Ils étaient, en général, d'accord au sujet de la méthode d'Environnement Canada pour établir sa stratégie de développement durable et ils ont aussi dit que cela représentait un exemple utile pour le gouvernement. Ils ont fermement appuyé le travail en collaboration au sujet des dossiers du développement durable, notamment l'amélioration de l'efficacité des ressources, la détermination de mesures d'éco-efficacité et l'évaluation des dimensions sociales

et économiques du développement durable, et les stratégies axées sur les écosystèmes.

Les arrangements ministériels internes

Les consultations internes ont commencé tôt dans la préparation de la stratégie de développement durable. Un comité supérieur de direction a été formé pour fournir une orientation générale. Un groupe de travail ministériel, qui se composait de représentants de tous les services et de toutes les régions, a été établi dans le but de fournir un centre de coordination ministérielle et pour veiller à ce que les politiques, la planification et les perspectives opérationnelles soient incorporées dans la stratégie. Des versions provisoires du document ont été distribuées au groupe de travail, ainsi qu'aux autres employés d'Environnement Canada qui s'y intéressaient. Un avis au sujet du projet de stratégie a été envoyé, par voie électronique, à tous les employés d'Environnement Canada, avec invitation d'offrir leurs suggestions.

Les consultations internes ont aussi englobé plusieurs séances tenues dans divers bureaux ministériels à l'automne 1996 et en février 1997. Ces séances avaient pour but d'aborder certaines questions nouvelles ou en suspens, de confirmer les orientations stratégiques et les objectifs et de déterminer les engagements, ainsi que les indicateurs et les mesures de rendement.

L'un des principaux points soulevés aux ateliers consistait dans la nécessité de rendre utile aux employés du Ministère la stratégie de développement durable. Le personnel d'Environnement Canada a réitéré la nécessité d'user d'un style clair et limpide dans le texte de la stratégie; il a demandé à ce qu'on travaille davantage à définir les grands objectifs du développement durable et les moyens de les réaliser. Certains ont fait remarquer que la stratégie devrait préciser l'auditoire qu'elle compte rejoindre et les limites du Ministère, ainsi que ses attentes en matière de développement durable. Le système de gestion de l'environnement du Ministère a aussi été mentionné comme élément essentiel de la stratégie.

Arrangements interministériels

Environnement Canada a cherché fermement à encourager et à appuyer la collaboration et la coordination entre les ministères pour les dossiers du développement durable. Il s'agit de savoir comment ces dossiers, que partagent plusieurs ministères en raison de leurs intérêts, de leur mandat ou de leurs responsabilités, seront traités dans les stratégies de développement durable. Certaines de ces questions sont étudiées à l'annexe F. Il importera de chercher un certain degré d'uniformité et de cohérence entre les diverses stratégies ministérielles.

Les mécanismes sont en place pour favoriser la coordination, y compris le Comité de coordination du développement durable des sous-ministres, le Partenariat en matière de responsabilisation environnementale (qui comporte plusieurs groupes de travail, comme le comité fédéral des systèmes de gestion de l'environnement) et le Réseau interministériel sur les stratégies de développement durable.

Annexe C : Listes relatives aux consultations sur la stratégie de développement durable d'EC

Liste des destinataires aux fins des consultations

Groupes autochtones

Assemblée des Premières Nations
Première Nation Carcross Tagish
Première Nation Champagne/Aishihik
Congrès des peuples autochtones
Conseil des Premières Nations du Yukon
Première Nation de Dawson
Bureau national des Dénés
Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan
Conseil des ressources des Premières Nations
Sommet des Premières Nations
Grand conseil des Premières Nations du Traité 8
Inuit Tapirisat du Canada
Association des femmes inuit
Première Nation de Kluane
Première Nation de Kwanlin Dun
Première Nation de Liard
Nation métisse
Conseil national des Métis
Na-cho N'yak Dun
Association des femmes autochtones du Canada
Conseil de Ross River Dena
Première Nation de Selkirk
Conseil de Ta'an Kwachan
Première Nation de Teslin Tlingit
Première Nation de Ts'awlnjik Dun
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique
Nations autochtones unies
Conseil tribal de Vuntut Gwitchin
Première Nation de White River

Groupes universitaires

* membres des centres canadiens pour la recherche en matière de développement durable

L'Institut de recherche sur le développement durable de l'Université de la Colombie-Britannique*
L'Institut des études urbaines et environnementales de l'Université Brock*
Le Programme des sciences environnementales de l'Université de Calgary*
Le département de sociologie de l'Université Carleton
L'école des études sur les ressources et l'environnement de l'Université Dalhousie
La Fondation David Suzuki
Le Groupe d'études et de recherches sur les politiques environnementales de l'Université Laval*
L'Institut des ressources naturelles de l'Université du Manitoba
Le département de sociologie de l'Université du Manitoba
Le Centre de la société, de la technologie et du développement de l'Université McGill*
Le département de sociologie de l'Université McGill
La Chaire d'études K.-C. Irving en développement durable de l'Université de Moncton
Université du Québec à Montréal, Institut des sciences de l'environnement
Le Centre de recherche en environnement et en développement durable de l'Université du Nouveau-Brunswick

L'Institut de recherche sur l'environnement et l'économie de l'Université d'Ottawa*
Le département de sociologie de l'Université d'Ottawa
Le Centre des sciences environnementales du Canada atlantique de l'Université Saint Mary's*
Le département de sociologie de l'Université Saint Mary's
Le Centre communautaire de développement économique de l'Université Simon Fraser*
Le département de sociologie de l'Université Simon Fraser
L'Institut des études environnementales de l'Université de Toronto
La Faculté des études environnementales de l'Université de Waterloo*
La Faculté des études environnementales de l'Université York
York Centre for Applied Sustainability

Groupes patronaux

British Columbia Forestry Association
Conseil canadien des chefs d'entreprise
Banque de développement du Canada
Association canadienne des producteurs pétroliers
Association des banquiers canadiens
Chambre de commerce du Canada
Association canadienne des fabricants de produits chimiques
Association canadienne de l'électricité
Association canadienne des industries de l'environnement
Association forestière canadienne
Centre patronal de l'environnement du Québec
Institut canadien des produits pétroliers
Association canadienne des pâtes et papiers
Canadian Solar Industries Association
Association canadienne de normalisation
Association canadienne de l'énergie éolienne
Dofasco Inc.
Dow Chemical Canada Inc.
Forest Alliance of British Columbia
Bureau d'assurance du Canada
Laidlaw Inc.
Manitoba Environmental Industries Association
Association minière du Canada
Société des fabricants de véhicules à moteur
Noranda Inc.
Novacor Chemicals Ltd.
Stelco Inc.

Organisations environnementales et syndicales

Alberta Wilderness Association
Conseil des ressources renouvelables d'Alsek
Association québécoise pour l'évaluation d'impacts
Les naturalistes de Box Valley
Le réseau de l'environnement de la Colombie-Britannique
Le comité des ressources de l'Arctique canadien
L'Institut circumpolaire canadien
Le réseau d'éducation et de communications sur l'environnement canadien
Le réseau d'environnement du Canada
La Fédération canadienne du travail
Le Congrès du travail du Canada
Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada
Société canadienne des biologistes de l'environnement
Centre for Indigenous Environmental Resources
Centre québécois du droit de l'environnement
Centre patronal de l'environnement du Québec
Concerned Citizens of Manitoba Inc.
Confédération des syndicats nationaux
Ecology North
Fort Whyte Centre for Environmental Education
Fraser Basin Management Program
Fraser River Estuary Management Program
Friends of Oak Hammock Marsh
Les Amis de la Terre
Friends of Yukon Rivers
Greenpeace Canada
Manitoba Eco-Network

Manitoba Federation of Labour
Mayo Renewable Resource Council
Nature Saskatchewan
NORNET
Pembina Institute for Appropriate Development
Planetary Association for Clean Energy, Inc.
The Pollution Probe Foundation
Resource Conservation Manitoba
Rocky Mountain Ecosystem Coalition
Royal Society of Canada, Canadien Global Change Program
Saskatchewan Eco-Network
Saskatchewan Environmental Society
Sierra Club of Canada
Sierra Club of Western Canada
Conservation des sols Canada
Soil and Water Conservation Society
Société d'énergie solaire du Canada Inc.
Sustainable Futures
Teslin Renewable Resources Council
Time to Respect Earth's Ecosystems
Toxics Watch Society
Union québécoise pour la conservation de la nature
United Fishers' and Allied Workers' Union
Métallurgistes unis d'Amérique
Vuntut Gwitchin Renewable Resource Council
Western Canada Wilderness Committee
West Coast Environmental Law Association
Wilderness Tourism Association
Wildlife Society of Manitoba
Winnipeg Water Protection Group
Yukon Conservation Society

Organisations non gouvernementales

Association des collèges communautaires du Canada
Association canadienne des sciences économiques des affaires
Association canadienne d'études du développement international
Conseil du Programme climatologique canadien
Conseil canadien pour la coopération internationale
Institut canadien des urbanistes
Community Economics Newsletter
Community Planning Association of Canada
Fédération canadienne des municipalités
Globe Canada
Centre international des villes durables
Institut international du développement durable
Institut Nord-Sud
Ontario Soil and Crop Improvement Association
Union of British Columbia Municipalities
Institut de développement urbain du Canada
Yukon Fish and Game Association
Yukon Trappers' Association

Groupes de femmes

Association of Women in Engineering and Science
Canadian Association for Women in Science
Institut canadien de la biodiversité
Condition féminine Canada
Miriam Wyman Associates
Women and Environmental Education and Development Foundation
Women in Science at Trent

Organisations de la jeunesse

Canadian University Students Environmental Network
Conseil des jeunes de la Nation crie
Environnement JEUnesse
Environmental Youth Alliance
Fondation canadienne de la jeunesse
Jeunesse Canada Monde
Réseau étudiant canadien unifié pour la défense de l'environnement
Youth Action Network

Organisations sociales

Caledon Institute on Social Policy
Conseil canadien de développement social
Choices — A Coalition for Social Justice

L'Éducation au service de la terre
Conseil de développement social de l'Ontario
Opportunities 2000
Faculté du travail social de l'Université de Toronto
LIFT (Low Income Families Together)
West End Community Ventures

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Autres ministères fédéraux et organismes

Gouvernements provinciaux et territoriaux (ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles)

Liste des répondants au document de réflexion ou à la version provisoire de la stratégie de développement durable d'Environnement Canada*

Provinces et territoires

Alberta
Colombie-Britannique
Manitoba
Nouveau-Brunswick
Territoires du Nord-Ouest
Nouvelle-Écosse
Ontario
Québec
Saskatchewan
Yukon

Autres ministères et organismes fédéraux

Agence de promotion économique du Canada atlantique
Bureau fédéral de développement régional du Québec
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Ministère du Patrimoine canadien
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration
Ministère des Finances
Ministère des Pêches et des Océans
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Ministère de la Santé
Ministère du Développement des ressources humaines
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ministère de l'Industrie
Ministère de la Justice
Ministère du Revenu national
Ministère des Ressources naturelles
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Ministère du Solliciteur général
Ministère des Transports
Ministère des Anciens combattants
Ministère de la Diversification économique de l'Ouest
Statistique Canada
Conseil du Trésor

Groupes d'intervenants

British Columbia Environmental Network
Caledon Institute of Social Policy
Centre canadien pour les recherches sur le développement durable
Association canadienne des fabricants de produits chimiques
Réseau canadien de l'environnement
Institut canadien des urbanistes
Congrès du Travail du Canada
Association canadienne des pâtes et papiers
Association canadienne de normalisation
Centre patronal de l'environnement du Québec
Université Dalhousie, école des Études sur les ressources et l'environnement
Groupe DELPHI
Dow Chemical Canada Inc.
Fédération des Nations indiennes de la Saskatchewan
Forest Alliance of British Columbia
Grand conseil des Premières Nations du Traité 8

** jusqu'à la date de l'impression*

Kluane First Nation
Laidlaw Inc.
L'éducation au service de la terre
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
Réseau de l'environnement de la Nouvelle-Écosse
Réseau de l'environnement de l'Île-du-Prince-Édouard
Soil and Water Conservation Society
Chaire d'études K.-C. Irving en développement durable de l'Université de Moncton
Université du Manitoba, Institut des ressources naturelles
Western Canada Wilderness Committee

Liste des participants aux ateliers du MAINC sur la stratégie de développement durable au nord du 60e parallèle

** Ces participants ont été consultés au sujet du document thématique du MAINC sur la région au nord du 60e parallèle; Environnement Canada a rédigé un chapitre de ce document au sujet du Ministère.*

Nation métisse*
Dogrib Traité 11*
Traité 8*
Nation dénée*
Association des femmes autochtones des Territoires du Nord-Ouest*
Secrétariat mixte des Inuvialuit*
Conseil de la chasse des Inuvialuit*
Nunavut Tusaavut*
Secrétariat du Conseil de l'Arctique*
Comité canadien des ressources de l'Arctique*
Institut de recherche Aurora*
BHP Diamonds*
Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest*
Commission canadienne des affaires polaires*
Fonds mondial pour la nature*
Conseil de la situation de la femme des Territoires du Nord-Ouest*
Conférence circumpolaire inuit*
Conseil de gestion de la faune du Nunavut*
Fonds patrimonial inuit*
Conseil de la faune Qikiqtaaluk*
Nunavut Tungavik Inc.*
Société Qukiqtaaluk*
Collège de l'Arctique*
Institut de recherche du Nunavut*

Annexe D : Écologisation des opérations du gouvernement

Environnement Canada prêchera par l'exemple au sein du gouvernement fédéral dans le domaine du développement durable, en respectant les principes directeurs opérationnels en matière d'environnement énumérés ci-après. Les cadres supérieurs de même que tous les employés d'Environnement Canada devront veiller à ce que ces principes soient pleinement intégrés à leurs activités quotidiennes.

Principes directeurs opérationnels en matière d'environnement

Prévention de la pollution : Nous ferons usage de processus, pratiques, matériaux, produits ou énergie permettant d'éviter ou de minimiser la production de polluants et de déchets et de réduire les risques globaux pour la santé humaine et l'environnement.

Achats : Nous achèterons des produits et services qui respectent les spécifications environnementales lorsqu'elles existent et, dans nos décisions d'achat, nous tiendrons compte des coûts du cycle de vie. En outre, nous exigerons de nos fournisseurs qu'ils observent des normes environnementales élevées.

Gérance des ressources : Nous réduirons notre consommation, nous ferons une utilisation efficace des ressources renouvelables et non renouvelables et nous réutiliserons ou recyclerons les déchets dans la mesure du possible.

Observation des lois et des règlements : Nous ferons en sorte que toutes nos opérations et installations respectent ou dépassent les lois, règlements et normes du gouvernement fédéral sur l'environnement et qu'elles soient compatibles avec les lois, règlements et normes sur l'environnement des provinces, territoires, municipalités et Premières Nations où elles sont situées.

Évaluation et correction : Nous évaluerons les incidences environnementales possibles de tous les nouveaux projets et maîtriserons, atténuerons ou corrigerons les effets de nos actions passées.

Sensibilisation et formation des employés : Nous intégrerons les questions de développement durable à nos programmes de formation existants et, au besoin, nous élaborerons de nouveaux programmes et outils pour guider notre pensée en matière de développement durable.

Surveillance et rapports : Nous surveillerons et mesurerons régulièrement notre progrès vers le développement durable et nous présenterons cette information aux Canadiens de façon opportune et directe.

Partage des connaissances : Nous partagerons volontiers nos connaissances en gestion environnementale et nous ferons la promotion des principes du développement durable.

Vérification environnementale : Nous effectuerons régulièrement des vérifications environnementales des lieux et des vérifications des systèmes de gestion de l'environnement et nous réagirons aux conclusions et aux recommandations de ces vérifications en temps opportun.

Amélioration continue : Nous travaillerons à l'amélioration continue de notre rendement environnemental et à l'intégration des principes de développement durable à notre processus de planification.

Contexte

Les employés d'Environnement Canada ont adopté des méthodes internes pour réduire les déchets et conserver les ressources dans leurs opérations de tous les jours de façon sélective et ponctuelle depuis la formation du Ministère.

En 1992, le gouvernement a adopté le Code de gérance de l'environnement; il s'engageait ainsi à faire valoir le principe du développement durable et promettait de donner une dimension écologique à ses opérations de tous les jours. La politique d'avril 1995 sur l'écologisation des opérations du gouvernement a poussé plus avant le principe de la gérance de l'environnement en précisant que le gouvernement adopterait comme optique de prévenir la pollution, qu'il atteindrait ou dépasserait les exigences de la réglementation fédérale de l'environnement, qu'il chercherait à faire siennes les meilleures pratiques recommandées dans divers secteurs prioritaires de la plus haute importance. Elle a aussi favorisé l'utilisation des systèmes de gestion de l'environnement comme méthode de veiller à ce que les objectifs environnementaux soient dûment pris en compte et appliqués.

Ce code a présidé à une stratégie plus officielle pour écologiser les opérations. Plusieurs régions et plusieurs services ont établi des équipes afin d'accélérer l'adoption de pratiques écologiques pour déterminer les occasions d'agir sur place. La Direction de l'écologisation des opérations, constituée au début de 1994, a joué le rôle de chef de file, elle a coordonné les activités d'écologisation et elle a stimulé l'action du Ministère à l'administration centrale, dans les régions et dans les services.

En juin 1995, par la publication d'un document d'orientation intitulé le *Guide de l'écogouvernement*, les ministères fédéraux recevaient des instructions en vue de prendre les mesures voulues pour écologiser leurs opérations, leurs politiques et leurs programmes. Plus tard au cours du même été, le Bureau de gérance fédérale de l'environnement d'Environnement Canada a publié des *directives sur l'écologisation des opérations gouvernementales* qui présentaient une méthode globale pour aider les ministères à trouver une façon de rendre leurs opérations durables.

Pour rendre officielles la gestion de l'environnement et les opérations d'écologisation : choisir un modèle de système de gestion de l'environnement

En 1994, le Ministère a commencé à étudier diverses options pour trouver un moyen détaillé et systématique de gérer les obligations environnementales associées aux opérations internes. Sur la foi de cet examen et de la participation très poussée des Canadiens à l'élaboration des normes de la gestion de l'environnement par l'entremise de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), le Ministère a choisi de suivre le modèle de système de gestion de l'environnement exposé dans la norme ISO 14004.

En juin 1995, Environnement Canada a inauguré les opérations relatives à son système de gestion de l'environnement (SGE). Une équipe nationale du SGE a été formée pour concevoir et entreprendre l'application d'un système panministériel de gestion de l'environnement. L'équipe nationale a désigné un coordonnateur du SGE à chacune des cinq régions géographiques du Ministère, un pour chacun des trois services de programme et un à l'administration centrale qui assure la coordination et le soutien technique.

Les principales caractéristiques du système de gestion de l'environnement d'Environnement Canada

Le système de gestion de l'environnement d'Environnement Canada, qui s'inspire du modèle d'ISO 14004, comporte d'autres caractéristiques importantes :

- il a été conçu en collaboration par l'administration centrale, les régions et les services;
- il est conçu selon les directives du système et les exigences minimales qui s'appliquent à tout le Ministère et qui doivent être suivies régulièrement dans tout le Ministère, mais qui assurent une souplesse raisonnable pour qu'on puisse y appliquer des échéances et des mécanismes particuliers;
- ses opérations sont décentralisées et modulaires, et il consiste principalement en un cadre de coordination pour les systèmes de gestion de l'environnement dans les cinq régions, un à l'administration centrale et trois dans les services;
- l'accent est mis sur les opérations internes du Ministère;
- il s'articule autour de 23 secteurs prioritaires qui présentent des risques pour l'environnement (par exemple, les réservoirs de stockage souterrain ou les substances destructrices de l'ozone) et des secteurs qui se prêtent à une amélioration écologique (par exemple, le parc automobile ou la conservation de l'énergie dans les bâtiments) — ces secteurs sont désignés comme « aspects environnementaux » selon la terminologie d'ISO 14004;
- il est entièrement intégré avec les systèmes actuels de gestion du Ministère et des régions;
- il est conçu pour tenir compte des initiatives actuelles d'écologisation et pour les incorporer, dans divers secteurs, comme le parc automobile, les déchets solides et le rendement énergétique des bâtiments;
- il vise à assurer la conformité au règlement et la prévention des risques environnementaux et à saisir les occasions d'écologiser les opérations pour améliorer continuellement le rendement par rapport à l'environnement;
- il est structuré en fonction des ressources et de la phase initiale de conception et d'élaboration et de la phase de mise en oeuvre et d'entretien.

Description et état des principaux éléments du système de gestion de l'environnement

Environnement Canada a assigné au sous-ministre adjoint des Services ministériels la responsabilité ministérielle d'établir son système de gestion de l'environnement. Le Conseil de gestion de l'environnement (CGE) et les conseils régionaux de gestion (CRG) ont pour responsabilité d'examiner et d'approuver les composantes du système. Par exemple, ils ont approuvé la politique opérationnelle de l'environnement du Ministère et ses principes directeurs sur la façon dont il poursuivra ses opérations pour ce qui est de réduire au minimum les incidences sur l'environnement. La communication de cette politique, assortie d'un énoncé clair sur l'engagement et les attentes de la haute direction, a constitué une étape importante dans l'engagement de tous les employés.

Un premier examen environnemental a commencé au début de 1995. Toutes les composantes des régions et des lieux de ce premier examen, y compris les examens initiaux des lieux représentatifs des différents bâtiments, devraient être terminées au plus tard au printemps 1997 et les documents seront collationnés par le personnel de l'administration centrale. L'information recueillie a contribué de façon essentielle à concevoir le modèle du SGE, à déterminer les priorités à la fois nationales et régionales et à documenter un certain nombre de saines pratiques déjà en usage mais non pas « systématiquement appliquées ». En outre, il y a eu un examen des lois fédérales pertinentes et des politiques gouvernementales qu'Environnement Canada doit respecter dans le cadre du premier examen environnemental et chaque région a la responsabilité de déterminer les lois environnementales provinciales qui se rapportent à son instance.

Une liste annotée de 23 aspects nationaux de l'environnement (les secteurs prioritaires qui présentent des risques et des possibilités) a été complétée. Ce sont les émissions des hottes, des chaudières et des incinérateurs, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, l'écoulement des eaux usées, la gestion des déchets solides, les producteurs de déchets dangereux, les décharges, la conservation de l'eau et de l'énergie, les autres substances dangereuses, les BPC en circulation et en entrepôt, les réservoirs souterrains et hors terre, le transport au sol, la gestion de l'utilisation des terres, les lieux qui peuvent être contaminés, les irritants environnementaux, les déversements, les approvisionnements, la gestion des ressources humaines et l'évaluation environnementale. Cette liste contribuera à l'orientation et à la structure opérationnelle des composantes régulières de la planification et de la mise en oeuvre du SGE.

Les groupes de travail thématiques s'inspireront du cadre du SGE et des documents particuliers d'orientation d'Environnement Canada, et se chargeront des travaux de planification, d'application et de mesure pour une saine gestion de l'environnement (bref, un mini SGE). Ils s'y prendront en établissant des objectifs et des échéances pour l'environnement et en établissant les indicateurs de chacun des thèmes par rapport au rendement environnemental, en élaborant des plans d'action précis ou des méthodes particulières pour atteindre les objectifs, en mesurant les résultats, au moyen des indicateurs choisis, et en en faisant part au personnel des opérations et en la haute direction.

Le document-cadre du SGE expose les responsabilités particulières des principaux postes ministériels, du Conseil de gestion de l'environnement et des conseils régionaux de gestion, des coordonnateurs qui se consacrent au SGE, des équipes du SGE et des comités relatifs à divers aspects du SGE. Ces responsabilités sont désignées pour la conception initiale et pour la phase d'élaboration et aussi pour la tenue régulière du SGE. Les plans d'action ou méthodes portant sur un aspect ou les directives relatives au fonctionnement du service exposeront en détail les responsabilités particulières pour la protection de l'environnement associées aux postes de la gestion des opérations, et de certains postes en particulier.

Parmi les autres éléments du SGE, mentionnons le recours sélectif continu à des vérifications environnementales en bonne et due forme dans les grands bâtiments, les rapports périodiques sur le rendement de l'ensemble du Ministère en matière d'environnement, la gestion des documents et des dossiers sur le fonctionnement du SGE, les responsabilités législatives de repérage et de mise à jour et les méthodes de vérification et d'examen du SGE.

Écologisation du gouvernement sur la scène internationale

Le gouvernement du Canada fait clairement preuve de chef de file sur la scène internationale lorsqu'il s'agit d'écologiser les opérations gouvernementales.

Voici plusieurs exemples de la façon dont le Canada cultive un intérêt très élevé dans le concert des nations à ce sujet :

- La question de l'écologisation des gouvernements a été inscrite à l'ordre du jour d'une réunion des ministres de l'Environnement du G-7 à Hamilton en 1995;
- Environnement Canada était membre du groupe de travail de l'OCDE sur l'écologisation des gouvernements, il a joué un rôle clé dans les discussions du groupe et a participé à une bonne partie des travaux (y compris la création d'un site spécial web);
- Un atelier international s'est tenu sur l'écologisation des opérations gouvernementales avec comme co-hôte le Japon, à Globe 96, à Vancouver;
- Les achats écologiques ont aussi alimenté les discussions à divers ateliers internationaux et ce sera le centre d'intérêt à la conférence de l'OCDE à Genève au printemps 1997.

Environnement Canada a participé à l'élaboration et à l'utilisation des normes environnementales de l'ISO et il continue de le faire. Ces normes contribueront à augmenter le degré de rendement environnemental de l'industrie canadienne. Elles serviront aussi à réduire au minimum les obstacles au commerce. Le Ministère a également contribué à la conception du programme national d'homologation pour veiller à ce que ces normes soient employées à bon escient. Même si, à strictement parler, elles ne s'adressent pas au gouvernement, le gouvernement du Canada les adopte tout de même.

Le temps d'agir

Environnement Canada a pris plusieurs mesures au fil des ans. En voici des exemples, ainsi que les échéances qui ont été définies pour réaliser ces mesures :

Les déchets : Le Ministère a appliqué un programme novateur de réduction des déchets qui incite les employés à modifier leurs habitudes. Le programme « Non aux déchets » a permis de détourner des décharges 72 % de l'ensemble des déchets produits dans les bureaux d'Environnement Canada dans la région de la capitale nationale (l'objectif d'Environnement Canada est de 80 % d'ici la fin 1997-1998). Le programme a déjà été implanté dans les bureaux régionaux et aussi dans plusieurs autres ministères. Il est de plus en plus reconnu sur la scène internationale et des cahiers de documentation ont été envoyés aux représentants du Japon, des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Espagne et d'autres pays de l'OCDE.

Le parc automobile : Le plan d'action et la politique du parc automobile ont déjà été appliqués. Environnement Canada travaille de concert avec le ministère des Ressources naturelles pour convertir plusieurs de ses véhicules aux carburants de remplacement (plus de 10 % l'ont déjà été). La formation écologique des conducteurs a été mise au point et elle est transmise à toutes les régions. Le Ministère a également éliminé plusieurs véhicules au cours des derniers mois et il continuera de le faire. D'ici l'an 2004, nous aurons réduit la taille de notre parc automobile, soit de 771 véhicules (en août 1995) à 540 et 75 % de nouveaux véhicules

fonctionneront au moyen d'un carburant de remplacement.

L'énergie : Le premier contrat de rendement éconergétique, en vertu de l'Initiative des bâtiments fédéraux, a été accordé, pour une rénovation, au Centre canadien des eaux intérieures à Burlington. Ce projet, qui comprenait également l'installation d'un système de coproduction d'énergie électrique, devrait permettre selon les prédictions de réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 850 000 $ par année, après une période de récupération de sept ans.

Comme locataire, Environnement Canada réside dans deux bâtiments appartenant au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux où se fait actuellement l'application du programme de l'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF), le bâtiment de Downsview, situé au 4905 de la rue Dufferin, et le bâtiment Harry Hays à Calgary. Chacun de ces projets devrait réaliser des économies annuelles de plus de 275 000 $. Un projet IBF a également été approuvé pour la Place Vincent Massey, le premier projet du genre, au gouvernement fédéral, dans un bâtiment loué.

Nous avons fait une analyse d'option afin de déterminer la possibilité de réaliser des projets IBF pour que tous les bâtiments appartenant à Environnement Canada aient un bon rendement énergétique et hydrique. Par suite de l'intérêt exprimé récemment pour un regroupement national des bâtiments, nous présenterons, cet été, une demande de propositions. Environnement Canada a aussi contribué à mener à bon terme un projet de remplacement des systèmes d'éclairage, administré par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, pour les 66 000 ballasts des Terrasses de la Chaudière à Hull. Ce projet donne l'exemple d'une situation où un projet complet d'IBF est rentable. Il fera épargner à la Couronne plus de 200 000 $ par année.

L'eau : Le projet de l'Initiative des bâtiments fédéraux, au Centre canadien des eaux intérieures, comprenait aussi des mesures propres à économiser l'eau. Par exemple, on puise l'eau directement dans le port de Hamilton pour les aménagements paysagers et l'on se sert d'un système d'osmose inversée afin de réduire de 80 % la quantité d'eau nécessaire à la production d'eau distillée pour les expériences. Ces mesures ont également donné lieu à des économies considérables. D'autres mesures ont également été prises : On installe des plantes qui résistent à la sécheresse dans un bureau relativement nouveau à Kelowna, en Colombie-Britannique; on installe des dispositifs permettant d'économiser l'eau dans plusieurs bâtiments, comme les toilettes à faible débit d'eau et les pommes de douche au débit lent. Des mesures semblables sont prévues pour tous les projets de l'IBF.

Environnement Canada a été, en quelque sorte, l'élément moteur au Canada pour que l'eau soit utilisée de façon plus efficiente et pour l'étude des questions connexes (par exemple, la détermination de prix réalistes pour l'eau, le recours à des compteurs d'eau, la gestion de la demande). Formé en décembre 1990 et présidé par Environnement Canada, le groupe consultatif interministériel pour la conservation de l'eau dans les bâtiments fédéraux a élaboré le plan de conservation de l'eau pour les bâtiments du gouvernement fédéral et il a rédigé le guide qui l'accompagnait pour la tenue des vérifications de l'eau et pour l'établissement des programmes d'efficacité hydrique dans les bâtiments fédéraux. Le groupe consultatif interministériel a aussi contribué à modifier la section sur les instruments de plomberie du devis directeur national pour tenir compte des principes de l'efficacité de l'eau et pour ajouter un volet « eau » dans le programme de l'Initiative des bâtiments fédéraux.

Les approvisionnements : Environnement Canada a déjà établi une politique d'achats écologiques et l'a communiquée. Il a dressé un répertoire des produits électroniques écologiques dans la région des Prairies et du Nord; un autre va bientôt démarrer pour la région de la capitale nationale. Nous avons produit des normes écologiques de logement pour le Ministère. Ces normes, qui ont été acceptées comme élément de notre entente de premier occupant avec TPSGC seront utilisées pour toute la fonction publique. Environnement Canada a présidé l'atelier national sur la gestion du matériel, tenu en mai 1996; l'écologisation des opérations gouvernementales faisait partie de cette activité. Il a organisé, à l'automne 1996, un atelier national sur les achats écologiques. Cette activité stratégique, avec la participation du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et municipaux, ainsi que des fournisseurs, sera suivie par la création d'une commission fédérale-provinciale pour les achats écologiques comme instrument pour élargir les objectifs du gouvernement.

La conformité : Des vérifications environnementales ont été faites dans tous nos principaux bâtiments et des mesures correctrices ont été prises dans un certain nombre de cas où il était question de se conformer aux règlements. Le Ministère a un répertoire des BPC en usage et en entreposage et il a participé au premier envoi, pour y être détruits, des BPC entreposés par le gouvernement fédéral. Presque tous les autres BPC entreposés ont été envoyés pour être détruits. La région de l'Ontario a élaboré une stratégie de gestion des substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans les bâtiments fédéraux. Cette stratégie a été menée avec succès au Centre de technologie environnementale de River Road et elle sera reprise dans d'autres bâtiments d'Environnement Canada. Notre Ministère a dressé un inventaire de ses lieux contaminés (ou qui peuvent l'être). Il a aussi établi un cadre de gestion de ces lieux pour les prochaines années et il a commencé des travaux pour les confiner et les assainir.

Les laboratoires et les instituts : Les milieux des laboratoires d'Environnement Canada ont toujours été conscients de la nécessité de considérer les risques environnementaux et de tenir compte des conséquences de ce qu'ils font et de la façon dont ils le font. Il y a eu bien des démarches pour écologiser les opérations quotidiennes des laboratoires, ce qui comprend la façon de traiter les déchets de laboratoire et la façon de concevoir et d'exploiter les bâtiments des laboratoires. Dans le cas des opérations, nous avons appliqué plusieurs politiques dont les conséquences sont avantageuses pour l'environnement. Nous avons réduit les quantités et la nature des produits chimiques utilisés et nous recourons à de nouvelles technologies (dont certaines sont brevetées et produisent maintenant des recettes pour le Ministère) pour réduire la consommation de produits chimiques et d'énergie. Pour ce qui est de la gestion des déchets, nous utilisons divers moyens pour prévenir, réduire et éliminer les déchets, y compris le recyclage des solvants, la réépuration et la réutilisation sur place des solvants, la remise à d'autres laboratoires ou institutions des excédents de produits chimiques, etc. L'entretien et l'amélioration des bâtiments offrent plusieurs perspectives pour la gérance de l'environnement. Nous pouvons citer, à cet égard, le recours au chauffage et au refroidissement directs des eaux souterraines, l'amélioration des hottes (ce qui a réduit considérablement le coût de l'énergie et du fonctionnement), les contrôles numériques directs sur les systèmes de traitement de l'air, l'éclairage à faible consommation d'énergie, et l'inspection, le remplacement et le retrait des réservoirs de stockage souterrain.

Conclusion

Environnement Canada est conscient de l'importance qu'il y a à commencer chez soi s'il veut inciter les autres à écologiser les opérations du gouvernement. Le Ministère doit continuer à faire preuve de leadership en prenant des mesures concrètes dans plusieurs secteurs différents. Si d'autres organisations fédérales prennent de semblables initiatives, ce qui est possible grâce aux efforts des dernières années pour mettre en valeur le potentiel, le leadership sera alors partagé dans la famille fédérale.

Annexe E : Sommaire de l'étude des questions

L'étude des questions constituait l'une des étapes de l'élaboration de la stratégie de développement durable d'Environnement Canada, comme le précise le *Guide de l'écogouvernement*. Elle repose sur l'examen de l'analyse nationale et internationale actuelle et des consultations ministérielles. Le but de cette étude est de relever les principales questions qui influent sur l'aptitude du Ministère à progresser davantage vers le développement durable.

Le postulat de base de cette étude est que l'étendue et la diversité des sources d'agression environnementale (par exemple, la croissance démographique, l'industrialisation) et l'ampleur et la complexité grandissantes des risques attribuables à l'environnement (par exemple, le changement climatique, la sécurité environnementale) exigeront du gouvernement, d'Environnement Canada et des Canadiens eux-mêmes qu'ils jouent un rôle dynamique pour défendre l'intérêt public. Le sommaire suivant présente un aperçu des conclusions de cette étude, selon cinq grands thèmes.

Question 1 : Est-ce que la qualité de l'environnement canadien sera de plus en plus déterminée par des actions outre-frontière?

Les agressions suivantes augmenteront à l'avenir, au fur et à mesure que la population mondiale augmentera et que le niveau et la répartition des activités de fabrication et des autres activités économiques prendront de l'ampleur.

- Le transport à distance des polluants atmosphériques, comme le mercure et les BPC;
- La pollution transfrontalière de l'air et de l'eau, comme le SO_2, les No_x, et les COV;
- La perte d'habitat des espèces migratrices dans les Amériques;
- Les problèmes planétaires, comme le changement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la perte de biodiversité.

Figure 1

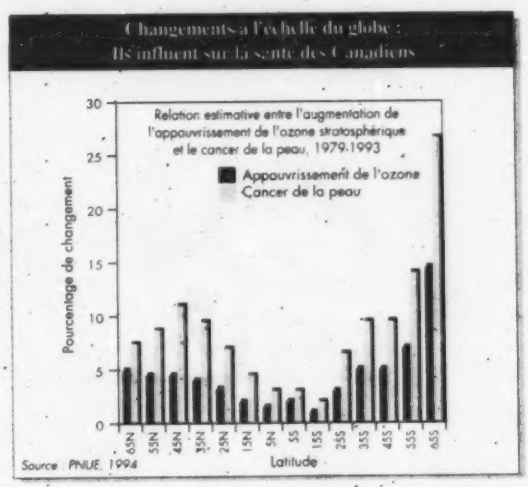

Ces tendances renforcent, pour Environnement Canada, la nécessité de poursuivre :

- une stratégie internationale coordonnée;

- un engagement actif par des accords multilatéraux et bilatéraux;
- une influence sur le respect des engagements au pays et à l'étranger;
- la mise au point d'une technologie agressive et une stratégie de promotion des exportations;
- une collaboration sur l'établissement des priorités et sur l'application de ces priorités au gouvernement fédéral et avec les provinces.

Figure 2

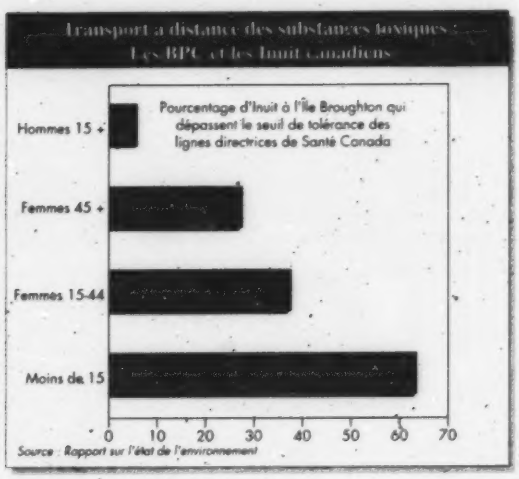

Question 2 : Pour maintenir le même rythme de progrès que par le passé en raison de la demande croissante de ressources, faudra-t-il adopter des stratégies préventives?

Nous sommes encore au stade de la dépollution, encore en train de réparer les dommages faits à l'environnement, mais nous aborderons graduellement une phase qui sera surtout axée sur la prévention. Les progrès « faciles » ont été faits. D'importantes réductions ont eu lieu dans le déchargement des polluants classiques provenant des principales sources ponctuelles. Nous avons enregistré des réductions dans les niveaux de phosphates, de métaux lourds et de contaminants organochlorés dans l'eau, et dans les niveaux de contaminants, comme le SO_2, les COV et le plomb dans notre atmosphère.

Cependant, le rythme des progrès a ralenti ces dernières années. Les améliorations dans la qualité de l'eau des Grands Lacs ralentissent, car les sources ponctuelles représentent à peine 10 % de l'ensemble des déversements de polluants. Les améliorations dans la qualité de l'air des dernières années devraient, prévoit-on, se stabiliser, principalement à cause de l'augmentation, dans l'ensemble, de l'utilisation de l'énergie. Le Canada fait maintenant face à des problèmes plus complexes et plus difficiles à régler, comme les sources non ponctuelles de pollution, les changements à l'échelle du globe, l'assainissement des lieux et l'invasion des espèces exotiques. Ces nouveaux problèmes ont la même caractéristique de s'ancrer profondément dans nos systèmes sociaux et économiques et on ne peut pas les aborder exclusivement par des méthodes coercitives.

Figure 3

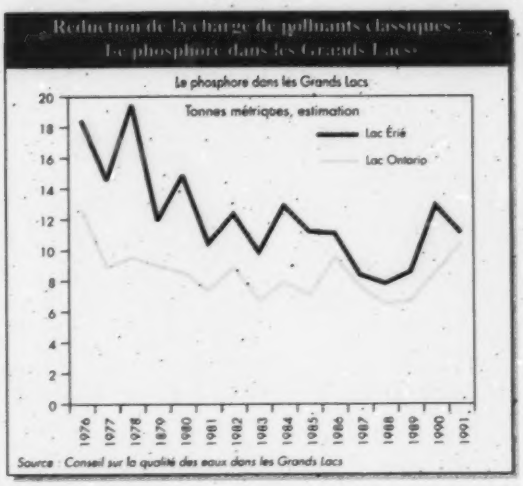

Figure 4

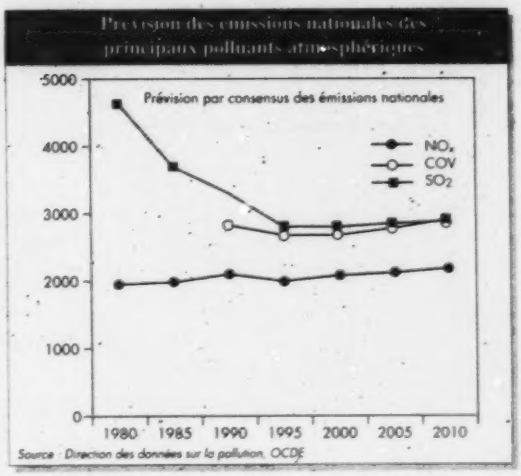

C'est pourquoi il importe davantage qu'Environnement Canada fasse valoir des stratégies systémique et préventives.

La stratégie d'Environnement Canada devrait donc être de nature :

- à influer sur les facteurs sociaux et économiques par un large éventail d'instruments d'orientation;
- à encourager l'adoption répandue de méthodes comme la prévention de la pollution, la gestion des écosystèmes, la planification intégrée de l'utilisation des terres, la production et la consommation durables;
- à ne plus chercher surtout des solutions au point de rejet mais plutôt à lutter contre la pollution et à recourir à une technologie moins polluante et des moyens de production plus propres.

Question 3 : Est-ce que la création et la diffusion des connaissances demeureront essentielles à l'obtention d'un consensus social sur les enjeux et les solutions de rechange?

La base de connaissances du Ministère a constitué la clé de l'établissement des orientations et des objectifs dans certains domaines, comme la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la conservation des espèces, le changement climatique et les prévisions météorologiques. Lorsqu'il y a consensus, la réaction peut être rapide et efficace, comme en a témoigné l'élimination graduelle du plomb dans l'essence ou l'élimination graduelle de la production de CFC.

S'il n'y a pas de consensus social sur les principaux risques, les menaces et les possibilités de pollution demeurent un obstacle important à tout nouveau progrès. Nos connaissances dans certains secteurs importants sont fragmentaires et incertaines, en particulier les conséquences et les antécédents économiques

et sociaux, les effets sur la santé, la dynamique des changements écologiques.

Figure 5

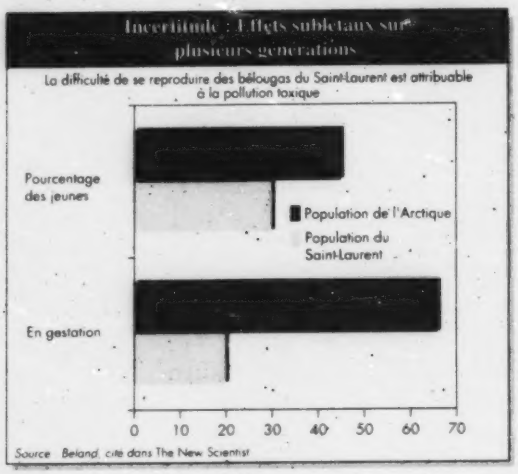

Figure 6

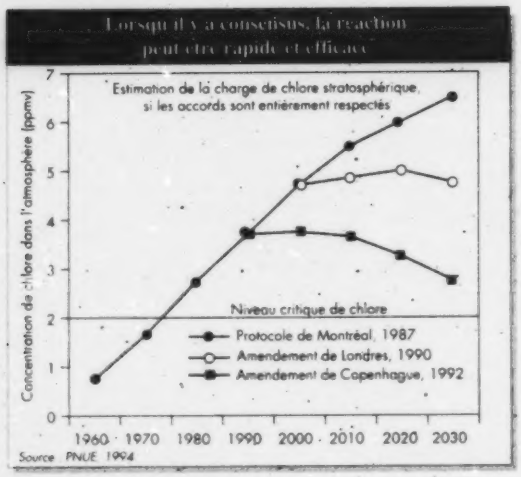

Environnement Canada doit chercher à obtenir un consensus, même sans avoir tous les renseignements voulus. Il lui faut donc consolider les liens entre l'information et les décisions :

- en agrandissant sa base de connaissances scientifiques;
- en communiquant de façon efficace avec le public;
- en faisant valoir les témoignages selon une culture axée sur les décisions;
- en mesurant le rendement par l'élaboration et l'intégration d'indicateurs, en surveillant les changements et en évaluant les succès et les échecs des substituts aux politiques et aux programmes;
- en élargissant la base de renseignements à laquelle les décideurs ont accès;
- en intégrant et en synthétisant l'information dans un large éventail de disciplines physiques et socio-économiques;
- en appliquant certains instruments, comme l'évaluation des risques pour l'établissement des priorités.

Question 4 : Est-ce que la crainte des effets de la protection de l'environnement sur la compétitivité demeurera un obstacle important à l'obtention d'un consensus sur les mesures à prendre?

Il n'y a pas de consensus social quant aux effets pour la compétitivité de la protection de l'environnement. D'une part, les mesures de défense de l'environnement peuvent influer sur le climat de l'investissement et sur les coûts que doivent prévoir les industries, les entreprises et, par conséquent, les économies régionales. Ces effets sectoriels constitueront d'importants facteurs dans la négociation des buts et des

méthodes. D'autre part, les coûts sociaux de l'inaction peuvent être élevés en matière d'environnement. Le Canada dépense de l'argent pour soigner les maladies attribuables à la pollution, pour réparer les dommages causés par les catastrophes naturelles et pour assainir les lieux contaminés. Il a été démontré que les mesures environnementales peuvent rapporter des gains économiques pour la société canadienne en stimulant la croissance des industries environnementales et en faisant régner un climat propice à l'investissement.

Figure 7

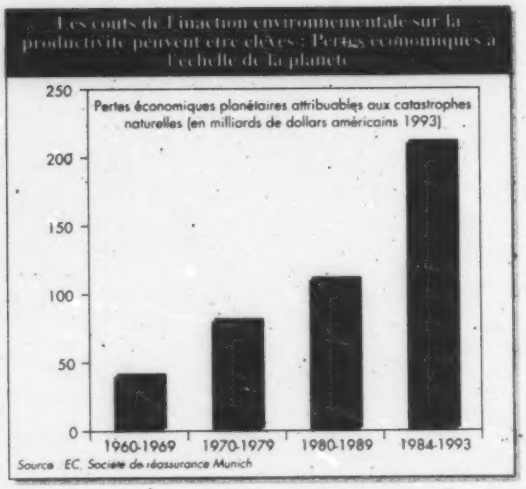

Figure 8

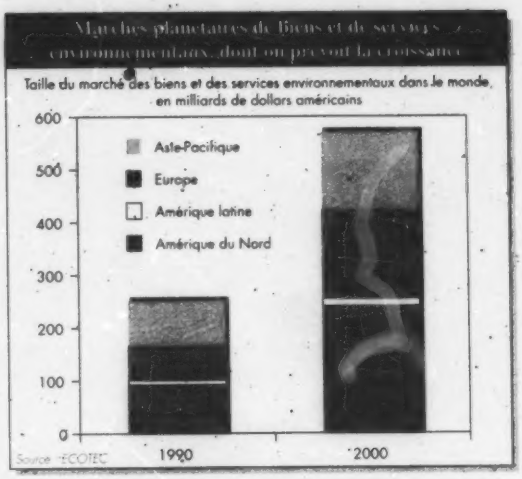

Environnement Canada doit donc poursuivre une stratégie où les buts environnementaux sont réalisés d'une façon rentable de manière à créer des emplois et à améliorer la productivité nationale à long terme. Il peut y arriver :

- en comprenant mieux les effets de l'action sur la compétitivité et en communiquant davantage les résultats;
- en adoptant des politiques et des programmes qui témoignent de l'optimisation des ressources;
- en assurant les mêmes règles du jeu au pays (l'uniformité des inspections et de l'application de la loi) et à l'échelle internationale (les règles et les normes commerciales internationales).

Question 5 : Est-ce que les progrès à réaliser en vue du développement durable dépendront de l'aptitude de la société à prévoir et à prévenir?

Figure 9

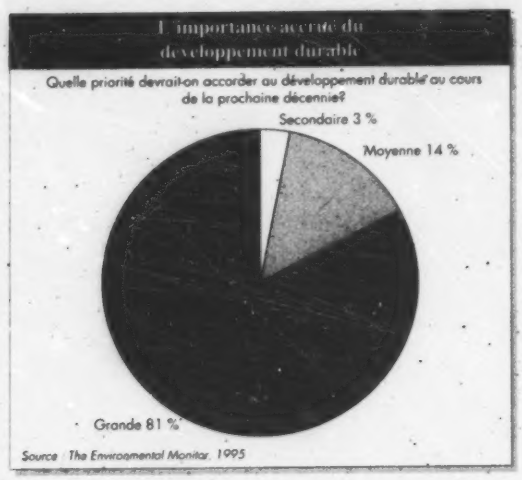

Pour chercher à réaliser le développement durable, il faut l'engagement de tous les Canadiens. Ces dernières années, le niveau d'engagement des Canadiens, de l'industrie et des gouvernements a augmenté considérablement. L'action communautaire a été essentielle au progrès pour restaurer les sites dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent, dans l'Atlantique et dans le bassin du fleuve Fraser. Les initiatives industrielles ont contribué à réduire considérablement les effluents et les émissions toxiques. Les Canadiens ont recours à des technologies plus respectueuses de l'environnement. Malgré ces succès, les Canadiens en général et les principaux intervenants en particulier sont peu renseignés sur l'environnement, ce qui constituera un obstacle au progrès dans les enjeux complexes à long terme qui ne font pas l'objet de reportages dans les médias.

Figure 10

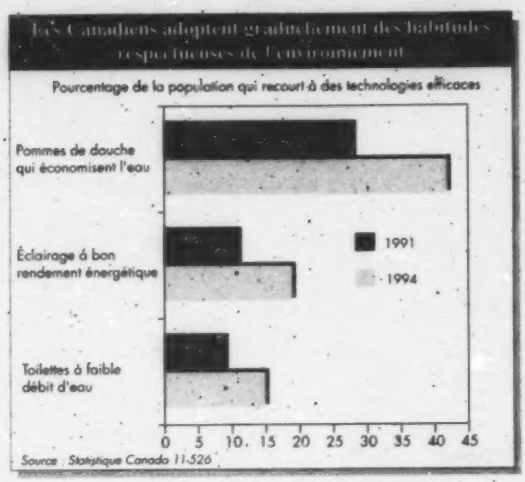

La stratégie qu'il faut adopter doit mettre l'accent sur l'établissement de partenariats et sur le changement des comportements et des décisions :

- en renforçant et en établissant de meilleurs mécanismes pour prêter l'oreille aux intervenants et pour les consulter avant l'adoption ou la réforme des politiques;
- en établissant de nouvelles alliances avec les peuples autochtones, avec les jeunes, avec l'industrie et d'autres, dont certains ont été sous-représentés par le passé, pour former un groupe disposé à évoluer;
- en veillant à ce que l'information soit facilement accessible aux décideurs, aux groupes de citoyens et à la population en général (par exemple, l'inventaire national des rejets polluants, la législation sur le droit de savoir);
- en maintenant notre soutien aux actions communautaires.

Conclusion de l'étude des questions

Si Environnement Canada réussit à bien traiter les questions qui précèdent, cela semble dépendre de son aptitude :

- à faire évoluer la capacité du Ministère d'agir comme médiateur, animateur, coordonnateur et catalyseur dans l'obtention d'un consensus;

- à établir une compréhension commune chez les Canadiens, les autres ministères du gouvernement et l'industrie, des effets de l'action sur la compétitivité, le rôle du gouvernement et la nature des risques écologiques;

- à situer son rôle pour la protection de l'environnement dans un contexte socio-économique en établissant des stratégies propres à influer sur les intervenants sociaux et économiques, tant au pays qu'à l'étranger, et à tenir compte des effets socio-économiques dans la conception des politiques et des programmes.

- il faut consolider les partenariats avec les principaux intervenants sociaux, dont les autres ministères du gouvernement, les autres gouvernements, l'industrie, les universités et les groupes communautaires pour établir les priorités et donner suite aux engagements internationaux.

Annexe F : Questions intersectorielles

Parmi les questions qui se prêtent fort bien au développement durable, beaucoup ont une large portée et recoupent les intérêts et les mandats des ministères. La cohésion dans l'ensemble du gouvernement en matière de développement durable est un élément essentiel de la préparation des stratégies de développement durable. Voici des exemples de questions « intersectorielles » : le changement climatique et la variabilité du climat, le Nord, les sciences et la technologie, la stratégie fédérale de l'eau douce et la biodiversité. Ces questions feront l'objet de toutes les stratégies de développement durable. Voici une brève description de la nature des questions intersectorielles et des mesures qui sont prises au gouvernement pour les étudier.

1. Le changement climatique et la variabilité du climat par rapport au développement durable

Contexte

Bien que les gaz à effet de serre dans l'atmosphère, comme la vapeur d'eau (H_2O), le gaz carbonique (CO_2), le méthane (CH_4) et l'oxyde d'azote (N_2O) réchauffent l'atmosphère de la terre en permettant à l'énergie solaire de frapper la surface de la terre, ils retiennent une bonne partie des radiations thermiques renvoyées par le sol. Ils constituent donc une couverture isolante qui tienne au chaud la surface de la terre.

Depuis le début de la révolution industrielle il y a deux cents ans, l'activité d'une population humaine qui est en rapide expansion et qui s'industrialise rapidement a contribué à l'accroissement des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ces augmentations dans les concentrations de gaz à effet de serre ont provoqué de profonds changements dans le système climatique de la terre.

Le changement climatique constitue une question importante dans le cas du développement durable et il faut songer tout à la fois à ses aspects sociaux, économiques et écologiques. Il faut une action concertée de tous les secteurs de la société canadienne, dont les gouvernements, le secteur privé et la population en général. Les ministères et organismes fédéraux prennent de nouvelles initiatives et exploitent celles qui sont déjà en cours pour établir un bon programme relativement au changement climatique.

Réaction

Le gouvernement du Canada adopte une stratégie en trois points pour donner le ton. Il participe aux entreprises nationales et internationales pour mieux comprendre le fondement scientifique du climat et du changement climatique. Il donne l'exemple en commençant chez lui. Qui plus est, il encourage les autres, dans tous les secteurs de l'économie, à agir en nouant de forts partenariats et en suscitant toute une gamme d'initiatives spontanées et réglementaires.

Le Programme d'action national concernant le changement climatique du Canada a été établi et accepté par tous les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Énergie et de l'Environnement. Il définit le plan stratégique

que le Canada va définir pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Les ministres se sont réunis le 12 décembre 1996 pour vérifier dans quelle mesure on avait progressé dans l'application de ce Programme d'action national et ils ont alors annoncé une quarantaine de mesures fédérales pour réagir au changement climatique. Parmi ces mesures, mentionnons les initiatives scientifiques, le nouveau règlement sur l'efficacité énergétique, le renforcement des programmes à adhésion spontanée, les initiatives d'extension relativement au changement climatique, dans le but d'aider le public à mieux comprendre la nature du problème et les moyens à prendre pour le résoudre.

La réaction du Canada au changement climatique repose sur les recherches scientifiques. Les scientifiques d'Environnement Canada et ceux des autres ministères fédéraux et des universités poussent plus loin leurs connaissances dans certains domaines, comme la surveillance du climat, les recherches sur le processus climatique (par exemple, le cycle planétaire du carbone, la composition chimique de l'atmosphère), la modélisation du climat, les répercussions du climat et les recherches sur l'adaptation. Le Canada participe à des projets qui nécessitent une coopération internationale, comme l'Étude de l'atmosphère et des écosystèmes boréaux, l'Expérience mondiale sur les cycles de l'énergie et de l'eau et le Système mondial d'observation du climat. Environnement Canada dirige l'Étude sur le pays du Canada, qui est une évaluation nationale et intégrée des répercussions sociales, biologiques et économiques de la variabilité du climat et du changement climatique au Canada.

Comme le changement climatique constitue une question planétaire et pluridisciplinaire, il est nécessaire de la coordonner entre les ministères, les secteurs et les pays. Le gouvernement fédéral encourage les scientifiques, y compris les spécialistes des sciences sociales et les économistes à participer aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'organisme des Nations Unies chargé de faire l'évaluation du consensus sur les aspects scientifiques et techniques du changement climatique. En décembre 1995, le GIEC a terminé son *Deuxième rapport d'évaluation* auquel les scientifiques et les experts canadiens ont grandement contribué. L'évaluation complète tient dans quelque 2 000 pages, et il a fallu presque trois ans à plus de 2 000 experts scientifiques et techniques pour la terminer. Ce groupe d'experts fournit des données scientifiques essentielles pour alimenter les négociations internationales en vertu de la Convention-cadre sur le changement climatique.

Le Programme de recherche et de développement énergétique (PRDE) est un programme de financement interministériel administré par le ministère des Ressources naturelles. Il coordonne une grande partie de la recherche-développement faite en matière d'énergie au gouvernement fédéral. Son budget annuel est de 60 millions de dollars, réparti entre 10 ministères et organismes. Au milieu des années 80, ce programme s'est tourné vers la question des gaz à effet de serre et du changement climatique et une partie de son budget a été consacrée à la prédiction, à la détection, aux répercussions, à l'emprisonnement et l'élimination des émissions. Environnement Canada est l'un des principaux participants aux recherches faites par le PRDE sur le changement climatique. Le Ministère participe aussi activement aux dossiers du transport, des sources d'énergie renouvelable, de l'efficacité énergétique et des questions environnementales dans le cas de la production et de l'utilisation des hydrocarbures.

Le changement climatique et la variabilité du climat représentent deux des questions étudiées

en vertu du protocole d'entente signé par les quatre ministères chargés des ressources naturelles. Un groupe de travail interministériel a obtenu un consensus parmi les intervenants sur l'état des connaissances scientifiques relatives au changement climatique. En 1996-1997, le groupe de travail a rédigé un document qui s'inspirait des principales conclusions du rapport de 1995 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et des études canadiennes pertinentes. Ce document traite principalement des sciences physiques et ne donne pas de renseignements détaillés sur les répercussions possibles de la variabilité du climat et du changement climatique. La prochaine étape consistera à rédiger un document commun sur les répercussions possibles du changement climatique au Canada.

Le Programme *Défi-climat* est une initiative fédérale-provinciale qui encourage l'industrie, les gouvernements et les institutions publiques à prendre des mesures spontanées pour limiter ou réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre. Le Programme *Défi-climat* est au coeur du Programme d'action national sur le changement climatique du Canada. Le rapport d'étape de novembre 1996, publié par la ministre des Ressources naturelles, Anne McLellan met en valeur le ferme engagement de plus de 600 entreprises de tous les secteurs économiques de tenir compte du changement climatique. Par son adhésion au Programme *Défi-Climat*, par le Programme d'action fédéral sur le changement climatique, le gouvernement fédéral s'est engagé à réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2005. Environnement Canada s'emploie à renseigner les Canadiens sur les causes du changement climatique et sur ses conséquences pour le développement durable; il veut aussi amener le public, l'industrie et les autres ordres de gouvernement à prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

2. Le Nord canadien et le développement durable

Contexte

Le Nord canadien est une vaste région aux horizons divers; il renferme quelques-uns de nos plus grands réseaux fluviaux, de nos régions forestières les plus étendues; on y trouve une toundra à ciel ouvert et des espaces sauvages encore inexplorés. Cette région comporte 40 % de la masse territoriale du Canada et elle est entourée des deux tiers du littoral marin du Canada. Plus de 30 % de nos ressources d'eau douce s'y trouvent, même si le Nord est en grande partie considéré comme un désert froid, à cause des basses précipitations qu'il reçoit. Bien que moins de 1 % des Canadiens demeurent dans cette région, elle abrite plusieurs sociétés autochtones qui, pendant des générations, ont vécu de la terre comme base de leur culture et ont compté sur ses ressources pour se nourrir, se vêtir et gagner leur vie.

Le développement durable pose de nombreux défis dans le Nord. Il s'agit de protéger l'option qu'ont les Autochtones de poursuivre leur façon traditionnelle de vivre, de faciliter leur passage à une économie davantage axée sur les échanges monétaires et de veiller à ce que le développement économique et la croissance démographique soient durables et ne nuisent pas aux écosystèmes du Nord. La dépendance traditionnelle des peuples autochtones sur la terre et ses ressources constitue le fondement de leur société, de leur culture et de leur économie. L'évolution se fait rapidement, plus particulièrement par le truchement des revendications territoriales des Autochtones. Cette évolution leur offre des occasions tout à fait particulières d'intégrer l'environnement, l'économie et les conditions sociales et culturelles dans toutes les phases des décisions.

Certaines des initiatives de développement durable dans le Nord sont en cours à l'échelle communautaire, territoriale, fédérale et internationale. Il s'agit des accords de revendications territoriales des Autochtones (y compris les ententes de cogestion), l'établissement d'aires protégées et la stratégie nationale pour l'environnement arctique.

Réaction

Au Canada, le gouvernement fédéral a inauguré, en 1991, la stratégie pour l'environnement arctique qui durera six ans, au coût de 100 millions de dollars. Cette stratégie est l'un des principaux moyens du gouvernement fédéral de favoriser le développement durable dans le Nord canadien. Elle a pour but de préserver et d'améliorer l'intégrité, la santé, la biodiversité et la productivité des écosystèmes du Nord au bénéfice des générations actuelles et futures. Elle comporte quatre grands volets :

- **Les contaminants :** Le Programme des contaminants dans le Nord, qui a pour but de réduire et, si possible, d'éliminer les contaminants dans l'alimentation traditionnelle, a contribué à déterminer le transport à distance des polluants comme principale source de contamination. Une évaluation globale des contaminants dans les écosystèmes du Nord et leurs effets sur la consommation des aliments traditionnels est en cours. Plus d'une centaine de projets de recherche, destinés à répondre aux questions au sujet des sources, des circuits et des puits des divers contaminants de l'environnement ont été réalisés avec la participation entière des gens du Nord.

- **Les déchets :** Ce programme a pour but d'éliminer les matériaux dangereux et disgracieux et le matériel abandonné dans le Nord. On a relevé environ 900 décharges de déchets et on en a nettoyé plus de 400. Les groupes autochtones communautaires y ont prêté main-forte et l'on a eu recours aux services des entrepreneurs locaux dans un très grand nombre de projets. Dans deux projets importants, les frais ont été partagés avec le Programme national d'assainissement des lieux contaminés d'Environnement Canada, pour une affectation totale de 3,9 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral. Environ le tiers de ces fonds ont été consacrés à l'évaluation du site du Réseau avancé d'alerte et de celui du NWS et un autre tiers à l'enlèvement des stériles de la mine de nickel abandonnée à Rankin Inlet.

- **L'eau :** Ce volet a mis au point un programme global sur les écosystèmes aquatiques qui regroupe la qualité de l'eau, la quantité des eaux, les contaminants de la neige et des sous-programmes de surveillance biologique dans les deux territoires. Ce programme réagit aux préoccupations des gens de la région, des Autochtones et des industries au sujet de la productivité, de la santé et de la sécurité des écosystèmes aquatiques du Nord. On a construit plus de 100 stations de surveillance pour évaluer la qualité et la quantité de l'eau. Il y a eu une autre initiative, la base de données sur la contamination de la chaîne alimentaire aquatique du Nord, pour contribuer à gérer les très nombreuses données produites ces dernières années et pour les rendre accessibles aux chercheurs du Nord du Canada et de Kalaallit Nunaat. La distribution des données a commencé au début de 1994.

- **L'intégration de l'environnement et de l'économie :** Ce programme favorise les projets à court terme faits en collaboration au niveau de la communauté et qui fournissent des avantages environnementaux et économiques à long terme. Les projets qui

font valoir et qui utilisent les valeurs traditionnelles, les connaissances traditionnelles et les ressources sont mis de l'avant. Plus de 45 communautés nordiques ont conçu et exécuté leur projet d'action environnementale, comme les pêches commerciales et l'écotourisme.

Stratégie des sciences et de la technologie dans le Nord

En mai 1996, un comité des sous-ministres adjoints pour les sciences et la technologie dans le Nord a été établi comme forum pour faciliter l'établissement d'une stratégie fédérale des sciences et de la technologie dans le Nord. Ce comité, présidé par le MAINC, a pour but de servir de forum pour l'échange de renseignements, pour la collaboration afin de répondre aux besoins urgents en fait de sciences et de technologie dans le Nord et pour élaborer une stratégie fédérale. Cette stratégie visera à obtenir un rendement maximal de l'investissement fédéral en sciences et en technologie pour que les activités et leurs résultats répondent aux exigences du développement durable dans le Nord et dans l'ensemble du Canada. La stratégie sera entièrement opérationnelle et les ministères et organismes fédéraux pourront alors, en consultation avec les gens du Nord, s'acquitter de leurs responsabilités scientifiques dans le Nord d'une façon plus efficace et plus efficiente.

3. Le protocole d'entente sur les sciences et la technologie entre les quatre ministères des ressources naturelles

Contexte

Le développement durable est l'un des sept principes énoncés dans le rapport sur l'examen des sciences et de la technologie du gouvernement fédéral, *Les sciences et la technologie pour le nouveau siècle*.

Les quatre ministères qui s'intéressent aux ressources naturelles (Agriculture et Agroalimentaire, Environnement, Pêches et Océans, Ressources naturelles) ont signé un protocole d'entente au sujet des sciences et de la technologie en vue du développement durable. Le protocole d'entente signé par les sous-ministres des quatre ministères est renouvelable à tous les trois ans.

Par ce protocole d'entente, les ministères se sont regroupés pour trouver des moyens d'optimiser le recours aux sciences et à la technologie afin de réaliser les buts du développement durable. Ce protocole d'entente est un accord entre les ministères en vue d'accroître la coordination, de travailler ensemble à la réalisation de projets communs et de mettre en oeuvre un cadre de développement durable pour les sciences et la technologie dans le secteur des ressources naturelles. En vertu du protocole d'entente, les quatre ministères chargés des ressources naturelles s'entendent pour que les sciences et la technologie en vue du développement durable contribuent à réaliser un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Établir la base des connaissances sur les écosystèmes, sur les limites naturelles de l'utilisation des ressources et sur les risques associés à l'exploitation des ressources;
- Comprendre les relations qui existent entre la base des ressources, les écosystèmes, la santé et la stabilité des collectivités canadiennes;
- Administrer la santé publique et les risques attribuables à l'environnement, dont ceux qui proviennent de l'exploitation des ressources, d'une façon qui soit économiquement réalisable;

- Répartir équitablement les coûts et les avantages provenant de l'utilisation des ressources entre les générations actuelles et futures de Canadiens;
- Faire une extraction et une utilisation efficaces des ressources renouvelables et des ressources non renouvelables;
- Mettre au point des produits à valeur ajoutée qui proviennent de la base des ressources.

Le protocole d'entente a été mis en oeuvre par l'intermédiaire d'une série de comités. Le comité directeur supérieur comprend les sous-ministres adjoints des quatre ministères. Un comité de directeurs généraux a été établi; il se réunit régulièrement pour réviser les opérations et pour orienter les démarches. Divers groupes de travail relèvent de ce comité; ces groupes de travail planifient et coordonnent les travaux qui sont faits en vue de réaliser les buts et les objectifs du protocole d'entente. Des groupes de travail ont été constitués en fonction des thèmes suivants :

- Les métaux dans l'environnement
- Le changement climatique et la variabilité du climat
- La diffusion des données scientifiques par Internet
- La valeur du capital naturel
- Le projet pilote de la région de l'Atlantique
- L'établissement des priorités en matière de recherche-développement
- Les effets des rayons UVb sur les écosystèmes
- La gestion des zones côtières

Comme la question suscite de l'intérêt et en raison des responsabilités en fait de réglementation, un groupe de travail supplémentaire est établi dans le but d'examiner les effets sur l'environnement des substances modulant les glandes endocrines. En outre, il est très probable qu'un groupe sera organisé pour examiner les questions relatives à l'utilisation et aux effets des nutriments et des engrais.

Le protocole d'entente des quatre ministères des ressources naturelles constitue aussi un bon instrument pour faire progresser les autres initiatives gouvernementales. Le programme de mobilité du personnel des sciences et de la technologie suit le sillage d'une opération plus étendue que dirige le Conseil du Trésor au chapitre des ressources humaines. En vertu de ce programme, chacun des quatre ministères des ressources naturelles a convenu d'obtenir des scientifiques par détachement des autres ministères qui s'occupent des ressources naturelles.

Conclusions et prochaines mesures

Le protocole d'entente a contribué efficacement à intensifier la collaboration entre les quatre ministères des ressources naturelles en matière de sciences et de technologie et, par conséquent, il a contribué pour beaucoup à la réalisation du projet du gouvernement du Canada de réaliser le développement durable. En outre, la représentation de Santé Canada au sein de certains des nouveaux groupes de travail (par exemple, les métaux, les glandes endocrines) a ajouté de la valeur à la mise en oeuvre du protocole d'entente.

Par suite de la collaboration plus intense sur les questions scientifiques et technologiques entre les quatre ministères, on s'intéresse en toute confiance au partage des méthodes particulières de gestion. Il pourrait y avoir des avantages considérables pour Environnement Canada et les

autres ministères dans l'application d'éléments particuliers, dans les leçons à apprendre et dans les meilleures pratiques des autres dans la gestion des sciences et de la technologie.

Le protocole d'entente est fortement appuyé comme modèle de collaboration entre les ministères. Il peut aussi être utile comme point d'appui pour l'intégration des programmes scientifiques et technologiques relatifs au développement durable dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Le protocole d'entente pourrait stimuler la collaboration dans tout le gouvernement si le nombre de signataires augmentait graduellement et si d'autres ministères engagés de par leur mandat dans certains projets y adhéraient également.

4. La stratégie du gouvernement fédéral pour l'eau douce et le développement durable

Contexte

L'eau est une ressource essentielle pour tous les écosystèmes, que ce soit pour les fonctions ou les soutiens de la vie fournis par les lacs, les rivières, les fleuves et les autres cours d'eau, ou encore pour le rôle du cycle hydrologique qui préserve l'eau dans ses diverses formes. Il est crucial d'avoir une provision suffisante d'eau pure pour la santé, la qualité de la vie et la position concurrentielle du Canada. Notre économie et nos emplois sont liés directement ou indirectement, pour une bonne part à nos réserves d'eau, que ce soit pour l'agriculture, l'exploitation forestière, le développement industriel, le tourisme, les loisirs. La croissance de ces secteurs dépendra du maintien des avantages de ressources suffisantes en eau propre.

L'eau est non seulement une question de politique horizontale liée aux aspects de la santé, de l'économie et de l'environnement, mais la responsabilité de sa gestion est partagée par tous les ordres de gouvernement. Il y a au moins onze ministères fédéraux qui ont des programmes et des politiques qui portent directement ou indirectement sur les eaux. Cette situation se retrouve à des degrés divers dans les gouvernements provinciaux et territoriaux. Par conséquent, il est parfois difficile de savoir qui est responsable de certaines questions particulières ayant trait aux eaux.

Il est nécessaire d'orienter les politiques et les mesures qui font suite aux priorités et aux orientations actuelles du gouvernement. Elles comprennent l'application de stratégies pour le développement durable et les écosystèmes dans la gestion des eaux, de façon à clairement définir nos engagements internationaux et transfrontaliers ayant trait aux questions planétaires relatives aux eaux, au partage des technologies et à la promotion des créneaux commerciaux du Canada, à fournir le fondement scientifique et les renseignements nécessaires pour aborder les nouvelles questions (par exemple, le changement climatique, les espèces exotiques) et à combler les lacunes des politiques et des programmes d'une façon efficiente et efficace (par exemple, les eaux souterraines, l'exportation de l'eau).

Réaction

Environnement Canada, de concert avec d'autres ministères, établit une politique de l'eau douce.

Le défi consistera à obtenir un consensus et un engagement pour une méthode réaliste de gérer et de conserver les ressources en eau douce. Il est proposé que cette stratégie mette l'accent sur la clarification du rôle fédéral relativement aux eaux :

- en établissant un cadre cohérent de politique pour les divers aspects de la gestion de l'eau douce au Ministère et dans tout le gouvernement;
- en assurant une mise en oeuvre ordonnée et efficace de la réduction des effectifs et de la restructuration du gouvernement en ce qui a trait à l'eau douce;
- en réorientant les efforts dans les secteurs prioritaires nouveaux et actuels et en comblant les lacunes relevées au niveau des politiques et des programmes en collaboration avec d'autres instances;
- en établissant ou en réactivant des mécanismes et des processus pour coordonner et intégrer les décisions relatives aux eaux.

La stratégie de l'eau douce a pour objectif de mettre à contribution tous les partenaires importants afin qu'ils défissent le rôle fédéral.

5. La biodiversité et le développement durable

Contexte

Par biodiversité, on entend la variété de la vie et des habitats, que ce soit au niveau des gènes, des espèces ou des écosystèmes. Il est important que la vie demeure diversifiée pour sa propre survie et pour le recrutement, comme garantie pour l'avenir, et pour la santé humaine et la prospérité à long terme. Bien que les scientifiques commencent à peine à comprendre le tissu complexe de la vie, ils ont pris conscience du rôle essentiel que joue la biodiversité pour soutenir la vie sur cette planète et ils reconnaissent que c'est le fondement biologique du développement durable.

Comme gardien de ces ressources et de ces systèmes biologiques, nous ne pouvons tenir pour acquis les avantages et les services que nous retirons de la biodiversité. Les répercussions des activités humaines peuvent maintenant se faire sentir partout sur la planète, car l'espèce humaine s'approprie une quantité croissante de la productivité biologique de la terre pour se nourrir, se vêtir et se loger, ce qui en laisse moins pour la survie et le recrutement de toutes les autres espèces. Nous assistons, par exemple, à la reconversion massive des prairies à des usages agricoles, à l'augmentation du nombre d'espèces et d'habitats en péril, à la destruction et à la fragmentation des forêts tempérées et des forêts tropicales, à l'introduction d'espèces adventices qui perturbent la fonction et la productivité normales des écosystèmes, à la surpêche de toutes les importantes espèces commerciales de poissons du monde, à la reconversion des terres humides, à la pollution de l'eau douce, au changement climatique et au transport à distance des contaminants.

Le Canada abrite une abondante diversité d'espèces. En fait, les scientifiques ont enregistré 71 000 espèces de végétaux et d'animaux. Beaucoup d'espèces canadiennes se trouvent aux limites septentrionales de leur parcours et, par conséquent, elles se sont adaptées de façon particulière, voire unique. Si ces populations existent aujourd'hui au Canada, c'est que l'habitat est favorable à la migration, à la reproduction, à l'élevage et à l'hivernage. Près de la moitié de la superficie du Canada se compose de terres forestières, ce qui représente environ 10 % des forêts du monde. La toundra recouvre près de 23 % du sol canadien et les prairies naturelles s'étendaient jadis sur environ 20 % du pays. Le Canada renferme à peu près 9 % des écoulements annuels d'eau douce du monde et il a le plus long littoral du globe. Près de 25 % des terres humides qui restent se trouvent au Canada. Ces écosystèmes

soutiennent collectivement une flore et une faune riches et uniques.

Bien que nous n'ayons pas d'estimation sur l'état général des ressources biologiques du Canada ni sur le taux de pertes, nous n'avons pas à chercher loin pour comprendre que nous utilisons souvent nos terres à l'encontre des principes de la durabilité, que ce soit dans une perspective écologique ou dans une optique économique. Nous savons que neuf espèces sauvages ont disparu du Canada et que, de plus, 276 espèces de mammifères, de poissons, d'oiseaux et de plantes sont menacées d'extinction.

Ayant constaté que la perte de biodiversité était l'une des plus graves menaces auxquelles l'humanité faisait face, la communauté internationale a réagi, en 1992, par la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Le Canada a contribué activement à modeler cette convention et il était du nombre des 90 pays signataires de la convention. Entrée en vigueur en 1993, elle traite du développement durable et particulièrement de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable des terres et des ressources. Elle fait comprendre le rapport entre l'activité humaine et le monde naturel, ainsi que la nécessité de préserver les organismes vivants, la diversité génétique et la diversité des écosystèmes.

Réaction

En 1995, le Canada a élaboré une stratégie nationale pour mettre en oeuvre la Convention sur la diversité biologique. La Stratégie canadienne de la biodiversité repose sur les efforts de conservation et d'utilisation durable faits actuellement et elle fournit un cadre cohérent pour favoriser la conservation de la biodiversité à l'intérieur des diverses instances et entre ces instances. Elle est axée sur les écosystèmes et prévoit des mesures particulières pour la conservation et l'exploitation durable de la flore et de la faune et de leurs habitats. On y insiste notamment sur le rôle clé que doivent jouer les secteurs des ressources, comme le secteur forestier et le secteur agricole, pour assurer la conservation de la biodiversité dans les paysages aménagés.

Cette stratégie est un bel exemple de collaboration entre les instances, d'intégration transsectorielle et de participation des organisations non gouvernementales, que ce soit par des négociations internationales ou par la planification et la mise en oeuvre à l'échelle nationale.

Le rapport fédéral sur la mise en oeuvre de la stratégie, qui doit être présenté cette année, témoignera aussi de l'optique collégiale adoptée par les ministères pour répondre à la stratégie. Il constituera, avec les rapports provinciaux et territoriaux, un fondement solide pour une action nationale concertée.

Annexe G : Certains indicateurs du rendement d'Environnement Canada par rapport aux résultats à long terme du Ministère

Environnement Canada se sert de ces indicateurs des changements environnementaux, sociaux, culturels et économiques pour évaluer son rendement par rapport au cadre de responsabilisation des résultats à long terme. Ces indicateurs sont employés dans le rapport annuel sur le rendement du Ministère.

Un environnement sain

Émission de gaz carbonique provenant des combustibles fossiles utilisés au Canada
Tendances dans les émissions de gaz carbonique par habitant et par unité du PIB
Nouveaux approvisionnements canadiens de substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Concentration dans l'atmosphère planétaire des substances destructrices de l'ozone
Émissions de No_x et de COV au Canada
Tendances dans les villes des concentrations moyennes de benzène
Émissions de SO_2 dans l'Est du Canada
Rejet annuel au pays des dioxines et des furannes provenant des usines de pâtes à papier
Concentrations de DDE et de BPC dans les oeufs des cormorans à aigrettes dans les Grands Lacs
Comparaison entre les niveaux de résidus du DDT et du DDE dans le lait maternel des femmes de l'Arctique canadien et du Sud du Canada
Réductions spontanées des émissions des substances toxiques en vertu du programme ARET
Hectares préservés et améliorés en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
Indice de la population des canards mallards
Recouvrement des couples de faucons pèlerins
Pourcentage des différents types d'aires protégées au Canada
Nombre d'espèces désignées comme présentant un risque au Canada
Réduction des sources ponctuelles d'effluents toxiques en vertu du Plan d'action Saint Laurent
Tendances dans la restauration des zones dégradées
Tendances dans les activités nationales d'application des lois et des règlements

Sécurité contre les risques attribuables à l'environnement

Qualité des prédictions météorologiques numériques
Vérification des avertissements dans les zones marines
Exactitude des prévisions météorologiques publiques
Sondage auprès des clients sur les services d'urgence en matière d'environnement
Nombre d'appels reçus par les bureaux des services environnementaux d'Environnement Canada

Une société plus verte

Nombre de permis délivrés pour la propriété intellectuelle d'Environnement Canada
Répartition des fonds d'Action 21 dans les zones prioritaires des programmes d'Environnement Canada
Tendances dans le pourcentage de la population qui signale le recours à des technologies respectueuses de l'environnement
Réduction des déchets à Environnement Canada

Réduction du parc automobile du gouvernement fédéral et taux de conversion à des carburants de remplacement

Mesures proposées ou en préparation

Tendances dans l'application et le partage des meilleures pratiques pour écologiser les opérations
Indicateurs de l'adaptation aux répercussions sociales et économiques du changement météorologique et climatique
Exactitude des scénarios relatifs aux états futurs possibles de l'environnement
Tendances dans la commercialisation et le recours aux technologies douces et aux pratiques écologiques
Création d'emplois dans le secteur de l'environnement
Tendances dans l'exportation des technologies peu polluantes
Mesures indirectes de la capacité et des tendances des décisions respectueuses de l'environnement
Taux de conversion à des technologies éconergétiques
Tendances dans le degré des connaissances environnementales des Canadiens
Tendances dans le comportement respectueux de l'environnement de la part des consommateurs
Tendances dans l'évaluation du capital naturel